

architrave

revue professionnelle
des architectes

Mars 2022 - n° 210



Hands-free Dispenser

Sculptural and hard-wearing.
Hand-made sustainably in Denmark.

Explore the product on vola.com
RS11/3 Freestanding hands-free sanitiser spirit, foam
or fluid soap/sanitiser gel dispenser in brushed gold.

Follow us on instagram for more inspirational design
and architecture @[vola.denmark](https://www.instagram.com/vola.denmark)

VOLA STUDIO Tour & Taxis
Havenlaan 86C. B-1000 Brussels. Tel: 02 4659600. - info@vola.be

architrave

revue professionnelle des architectes

Editeur Maison des Architectes ASBL
r.treselj@architrave.be – www.architrave.be

En association
avec l'Union Wallonne des Architectes



Abonnement et changement d'adresse
Isabelle Dewarre – tél. +32 (0)4 383 62 46
id@architrave.be

Directeur de publication Robert Treselj
r.treselj@architrave.be

Conseil de direction Hubert Bijns
Gaëtan Doquire – André Posel
André Schreuer – Robert Treselj

Comité de rédaction redaction@architrave.be
Bruxelles Ludovic Borbath (AABW)
– Gérard Kaiser (UPA-BUA)

Flandre Hubert Bijns, Roel De Ridder

Wallonie Robert Louppe (AAPL) – Eric Lamblotte,
André Schreuer, Robert Treselj (SRAVE)

Conception graphique et pré-press
www.stereotype.be

Traduction, rédaction
BVBA Redactiebureau Palindroom

Impression
Moderna Printing nv

Photogravure
Studio PDG

Régie publicitaire
Isabelle Dewarre – tél. +32 (0)4 383 62 46
id@architrave.be
Guy D'Hollander – tél. +32 (0)475 60 35 31
guy.dhollander@architraaf.be

La revue est éditée à 13 150 exemplaires
(8 150 NL + 5 000 FR), elle est distribuée de
façon dirigée. Gratuit, ne peut être vendu.

Toute reproduction ou représentation intégrale
ou partielle, par quelque procédé que ce soit,
des pages ou images publiées dans la revue
architrave, faite sans l'autorisation écrite
des éditeurs est illicite et constitue
une contrefaçon.
La revue *architrave* n'est pas responsable
des textes, photos, illustrations
qui lui sont adressés.

architrave et le logo *architrave* sont des marques
déposées.

ISSN 2295-5801



Editorial

Video killed the radio star... La télévision devait tuer la radio, et pourtant...



L'édition d'une revue d'architecture (noble tâche s'il en est) reste un privilège gratifiant. Non pas parce qu'elle permet des jugements sur la qualité des œuvres présentées à la sélection mais au contraire parce qu'elle ouvre à la diffusion et à l'émulation de l'architecture. C'est avec beaucoup d'humilité et de reconnaissance envers les architectes que notre comité de rédaction consacre temps et énergie à persévérer dans cette voie avec véhémence et conviction.

C'est peu dire que les temps sont durs pour l'édition d'une revue d'architecture. Pire, c'est une réelle hécatombe. Les revues, parmi les plus prestigieuses, disparaissent les unes à la suite des autres. Plutôt que de nous réjouir de la disparition de nos concurrents, nous en sommes peinés et inquiets. En effet, chacun avait sa place et contribuait à sa façon à l'essentiel, la promotion de l'architecture.

En dehors de la particularité d'être la seule revue éditée par des architectes pour des architectes, *architrave/architraaf* resterait à présent pratiquement l'unique revue d'architecture diffusée gratuitement vers l'ensemble des bureaux d'architectes de Belgique. L'image de l'ours blanc dérivant sur son petit morceau de banquise hante nos esprits. Serions-nous aussi en voie d'extinction ?

Certains prédisent la perte de la presse papier à plus ou moins court terme. Il en fut de même dans le domaine musical ou les CD ont détrôné les disques vinyles. Depuis lors, les CD ont presque disparu des étalages et les vinyles quant à eux y reflourissent. Il y a une dizaine d'années, outre-Atlantique, la presse quotidienne vivait des jours sombres. Selon les prédictions, elle était appelée à disparaître ; pourtant, depuis quelque temps, les rotatives se réactivent et les tirages sont à la hausse.

La crise sanitaire a également eu des conséquences inattendues, avec pour effet de booster les ventes d'abonnements aux magazines de niche. Les revues de jardinage, de décoration et de couture ont augmenté leurs tirages de 25 à 30 %.

Dans un autre registre, nombreux sont les confrères qui, pour des raisons liées à l'empreinte carbone, acceptent l'idée que la disparition de la presse papier au profit du tout au numérique serait presque un acte civique en faveur de la planète. Il ne faut cependant pas se leurrer, un simple courriel émet 19 grammes de CO2 (une vingtaine de mails par jour représente en émission carbone, au terme d'une année, ± 1 500 km parcourus en voiture). Les besoins de stockage nécessitent des data centers alimentés en énergie 24 h/24. Ces besoins sont de l'ordre de 10 % de la consommation mondiale d'énergie.

Si le Cloud était un état, il se classerait dans le top 5 mondial des plus gros consommateurs d'électricité.

Feuilleter un magazine est un antidote puissant et reposant contre l'addiction aux écrans. Sans compter que cela reste un plaisir dégraissé des cookies et autres mignardises indigestes et envahissantes...

Notre avenir d'éditeur d'architecture belge est incertain et semé d'embûches, et pourtant nous voulons encore y croire. Qui d'autre l'oserait ?

Robert Treselj, architecte membre du comité de rédaction

De nouvelles coulisses pour un Fixscreen Minimal convenant à toutes les fenêtres



La nouvelle coulisse 'Window Side' ou 'WS' pour le montage de la toile de protection solaire sur le châssis viendra élargir l'assortiment Fixscreen Minimal de Renson en 2022 pour convenir à tous les types de fenêtre. Le choix d'un montage frontal (.WF) ou latéral (.WS) dépend du type de fenêtre. Les coulisses.WF se combinent aussi bien avec des châssis minimalistes qu'avec des châssis standards, alors que les coulisses.WS conviennent parfaitement aux châssis (coulissants) épurés, au design 'steel look', modernes et étroits, en combinaison ou non avec des moustiquaires (coulissantes) et/ou des grilles de ventilation Invisivent.

Renson

www.renson.eu – tél. +32 (0)56 30 30 00

VOLA RS11 : distributeur sans contact

Partout dans le monde, les visiteurs des bureaux, magasins, cafés et restaurants sont accueillis de nos jours avec la demande amicale de se désinfecter les mains. Le nouveau VOLA RS11 permet d'accueillir les clients avec style. Le distributeur impressionne par son design épuré et élégant et est disponible pour le gel liquide, le savon moussant et l'alcool désinfectant en spray. Montage mural, modèle de table ou sur pied : tout est possible. Chaque version utilise le même cylindre pratique de 1 litre. Comme pour tous les produits VOLA, les composants techniques sont cachés pour créer un design intemporel et sophistiqué qui s'intègre parfaitement à l'environnement.

Vola

fr.vola.com/on-design/new-vola-rs11

Rockvent: isolation ignifuge pour façades ventilées



Les produits Rockvent combinent les qualités thermiques, acoustiques, ignifuges et circulaires exceptionnelles de la laine de roche ROCKWOOL® et peuvent être parachevés avec de nombreux revêtements esthétiques et de qualité tels que Rockpanel®. Cela permet aux architectes de concrétiser en toute liberté leurs idées créatives et uniques. Grâce aux panneaux d'isolation ininflammables Rockvent, ils anticipent déjà les futures réglementations en matière de sécurité incendie dans les immeubles de grande hauteur. En outre, l'isolation Rockvent offre des performances thermiques optimales pendant toute la durée de vie du bâtiment. De plus, elle peut être recyclée indéfiniment en préservant chaque fois sa qualité initiale.

Avec Rockvent, ROCKWOOL® offre une solution à long terme pour l'isolation ignifuge et circulaire des façades ventilées.

ROCKWOOL Belgium nv

www.rockwool.com/be-fr
tél. +32. (0)2 715 68 05



La collection Archipolis de Wienerberger s'enrichit de 4 nouvelles couleurs chaudes



Wienerberger élargit sa collection Archipolis avec de nouvelles teintes: Gris Byblos, Gris Argos, Beige Tilis et Beige Tornis. Les mots d'ordre sont ici une chaleur agréable, un sentiment de sérénité et une sensation d'espace. Le format Eco-brick ainsi que les caractéristiques en matière de qualité technique des briques de parement Wienerberger sont autant d'avantages supplémentaires de ces nouvelles variantes.

Les briques de parement Archipolis constituent un rêve pour les architectes. Grâce à l'équilibre des couleurs, des textures et des formats, elles permettent de repousser les limites de l'architecture. L'engobage confère à Archipolis une structure tactile qui ne demande qu'à être touchée. La riche palette de couleurs décuple la puissance de cette collection signée Wienerberger. Avec ses déclinaisons de jaune, rouge, brun et gris évoque, la palette de couleurs séduisante crée de l'ambiance et déchaîne les passions.

Wienerberger sa

www.wienerberger.be/fr/archipolis

we are
architrave

Consultez le site
www.architrave.be





Canopée

Dualité – Extension bois sur habitation en pierre

p. 22-24

Photo © Hélène Epicum



Sommaire

03 Editorial

04 Nouveautés

L'architecte invité

10 guerrilla office architects

Projets d'architecture

12 Wood face – Qualité de vie maximale dans un espace minimal

17 Point d'ancrage visuel au look industriel

22 Dualité – Extension bois sur habitation en pierre

30 Parcours initiatique – Crèche organisée autour d'un plan incliné

38 Pegard Hôtel – Nuit 3 étoiles dans une usine en activité

42 Domaine viticole Valke Vleug – Sobre sensualité

48 Retour aux fondamentaux

Urbanisme

35 Reconversion durable – Flexibilité, diversité et collectivité

Dossier

26 Hommage à Emile-José Fettweis

Union Wallonne des Architectes

20 L'Union Wallonne des Architectes : une équipe à votre service?

Marchés publics

06 Les modifications de quantités en marché public

Le cahier du bois

07 Nautile Sylvestre – Le bois qui fait tourner les têtes

Le cahier de la pierre

15 Construire au milieu de la nature

Le cahier juridique

33 L'indépendance de l'architecte, encore et toujours



Harmony Doumont – Consultant en matière d'analyse et d'attribution de marchés publics – h.doumont@dla3.be

Nouveaux seuils

pour la publicité européenne et le recours à la procédure négociée sans publication préalable

Depuis le 1^{er} janvier 2022, et pour les deux années à venir (2022-2023), de nouveaux seuils sont applicables pour la publicité européenne et le recours à la procédure négociée sans publication préalable.

Il convient d'être vigilant à l'implication de cette modification sur d'autres règles, comme le seuil à partir duquel l'allotissement devient obligatoire, ou le seuil pour le recours à la procédure négociée sans publication préalable, qui montent, tous deux, à 140 000 € htva.

A | Seuils applicables à la publicité belge et européenne¹:

	Travaux		Fournitures et services	
	Jusqu'au 31/12/2021	Depuis le 01/01/2022	Jusqu'au 31/12/2021	Depuis le 01/01/2022
Publicité belge	< 5 350 000 € htva	< 5 382 000 € htva	< 214 000 € htva (139 000 € si P.A. fédéral)	< 215 000 € htva (140 000 € si P.A. fédéral)
Publicité européenne	Au-delà	Au-delà	Au-delà	Au-delà

Bon à savoir²

Pour un marché **atteignant les seuils européens** et réparti en lots, si l'estimation individuelle d'un ou de plusieurs lot(s) est inférieure à 1 000 000 € (travaux) ou 80 000 € (fournitures et services) **ET** que leur valeur cumulée reste inférieure à 20 % du marché global, ces lots, seulement, peuvent déroger à l'application de la publicité européenne.

Notons encore que le seuil relatif aux marchés de travaux, pour la procédure concurrentielle avec négociation, et celui de la procédure négociée directe avec publication préalable, restent inchangés à 750 000 € htva.

B | Seuils applicables aux procédures de passation (secteur classique):

	Travaux		Fournitures et services	
	Jusqu'au 31/12/2021	Depuis le 01/01/2022	Jusqu'au 31/12/2021	Depuis le 01/01/2022
Procédure ouverte	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil
Procédure restreinte	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil
Procédure concurrentielle avec négociation ³ (a)	Jusqu'à 750 000 € htva	Jusqu'à 750 000 € htva	Jusqu'à 214 000 € htva (144 000 € si P.A. fédéral)	Jusqu'à 215 000 € htva (140 000 € si P.A. fédéral)
Procédure négociée directe avec publication préalable ⁴ (a)	Jusqu'à 750 000 € htva	Jusqu'à 750 000 € htva	Jusqu'à 214 000 € htva	Jusqu'à 215 000 € htva
Procédure négociée sans publication préalable ⁵ (b)	Jusqu'à 139 000 € htva	Jusqu'à 140 000 € htva	Jusqu'à 139 000 € htva	Jusqu'à 140 000 € htva

(a) Montant estimé – (b) Dépense à approuver

Bon à savoir⁶

Pour un marché (T, F ou S)⁷ **n'atteignant pas les seuils européens** et réparti en lots, si l'estimation individuelle d'un ou plusieurs lot(s) est inférieure à 100 000 € **et** que leur valeur cumulée reste inférieure à 20 % du marché global, ces lots, seulement, peuvent être passés par procédure négociée **SANS** publication préalable.

1. Art. 11 de l'A.R. du 18/04/2017

2. Art. 12 de l'A.R. du 18/04/2017

3. Art. 91 de l'A.R. du 18/04/2017

4. Art. 41 de Loi du 17/06/2016

5. Art. 90 de l'A.R. du 18/04/2017

6. Art. 90, §1, 3° de l'A.R. du 18/04/2017

7. T, F, S : abréviations de Travaux,

Fournitures et Services

Pour plus d'informations : Hout Info Bois – Centre d'information technique sur le bois – rue Royale 163 – 1210 Bruxelles
 tél. +32 (0) 2 219 27 43 – fax +32 (0) 2 219 51 39 – info@bois.be – www.houtinfo Bois.be

hout bois
 info

Nautile Sylvestre

Le bois qui fait tourner les têtes

ArtBuild Architectes et Saïse Design (architectes) avec Ney + Partners / WOW (ingénieurs stabilité)
 Réalisé à Bertrix (Foire de Libramont – Demo Forest)



A l'occasion de la 85^e édition de la Foire Agricole de Libramont, le public a été accueilli dans un pavillon singulier, le «Nautile Sylvestre», devenu l'emblème de la manifestation biannuelle Demo Forest consacrée à l'exploitation forestière. Le thème de cette édition, «Qui construira nos villes demain?», était l'occasion d'explorer le potentiel architectural de la rencontre entre la filière forestière traditionnelle et les outils numériques de plus en plus présents dans la construction.

Première utilisation structurelle de panneaux CLT cintrés à froid, ce totem bois a été construit pour occuper une place centrale au sein de la manifestation, et se veut une démonstration claire et convaincante que la construction bois peut être une alternative vertueuse à la construction traditionnelle, en matière d'empreinte carbone comme d'économie circulaire.

Inspirée par l'extraordinaire efficacité structurelle du tronc de bananier, cette structure préfabriquée d'apparence cylindrique est composée de 16 panneaux CLT de 60 mm d'épaisseur, disposés sous la forme de deux spirales imbriquées et liaisonnées par des marches.



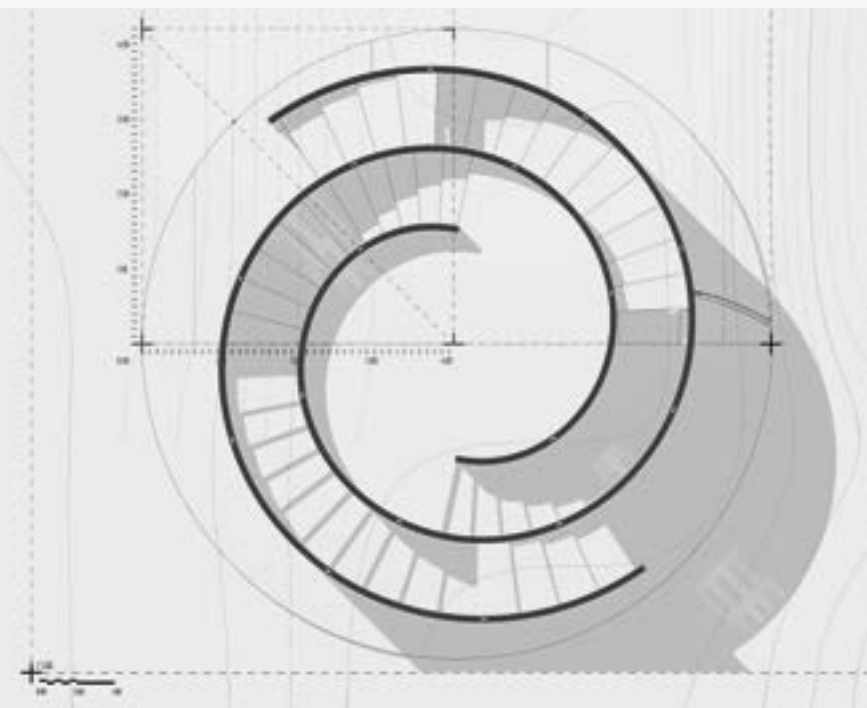
hout bois
info

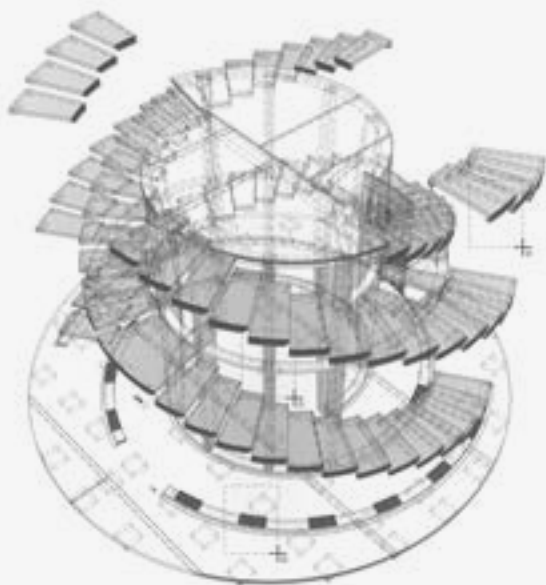
L'usinage d'entailles parallèles à la CNC a permis de réaliser des économies de temps et d'énergie par rapport aux procédés de cintrage traditionnels, mais également d'acheminer à plat des éléments de grands formats dont le cintrage a pu être réalisé manuellement sur site par des stagiaires du Forem Wallonie Bois en seulement quatre jours.

La dimension des entailles est paramétrée en fonction du rayon de courbure qui tend à diminuer vers le centre du pavillon, ce qui génère un motif variable. La perte de raideur des panneaux permet alors de mettre en torsion les bandes verticales résultantes; ce qui, par addition, génère une courbure d'ensemble sur le panneau. Le maintien dans la position courbe est assuré, d'une part, par les marches qui sont vissées dans les panneaux, et d'autre part, par un plat métallique en tête et un support en bois pourvu d'une rainure courbe à la base. De cette manière, chaque panneau est auto-stable et peut être préfabriqué indépendamment avant d'être installé dans sa position finale.

D'une envergure de plus de 8 mètres et d'une hauteur de 5,6 mètres, ce pavillon a été imaginé comme la portion d'une superstructure permettant aux usagers de quitter le sol terreux de la foire, pour rejoindre un belvédère offrant une vue panoramique sur la forêt environnante.

Pour les organisateurs de la Foire de Libramont, l'intérêt principal du «Nautile Sylvestre» réside dans sa capacité à être démonté, transporté et assemblé à nouveau ailleurs pour couvrir d'autres événements de la filière.





hout info Bois

ArtBuild Architectes

58, rue du Faubourg Poissonnière – F-75010 Paris
tél. +33 (0)1 45 58 17 30
www.artbuild.com

Saïse design

14 rue Charles-V – F-75004 Paris
tél. +33 (0)6 50 22 75 19
<http://saïse.fr>

Ney + Partners / WOW

rue de la Montagne 2 – 5000 Namur
tél. +32 (0)81 41 48 99
wow.timber-engineering.partners

Architectes responsables, associés...

Pour ArtBuild Architectes : Steven Ware et Kevin Guidoux
Pour Saïse design : Sacha Bitoun et Louise Deguine
Pour Ney + Partners / WOW : Benoît Hargot et Laurane Néron

Maître d'ouvrage

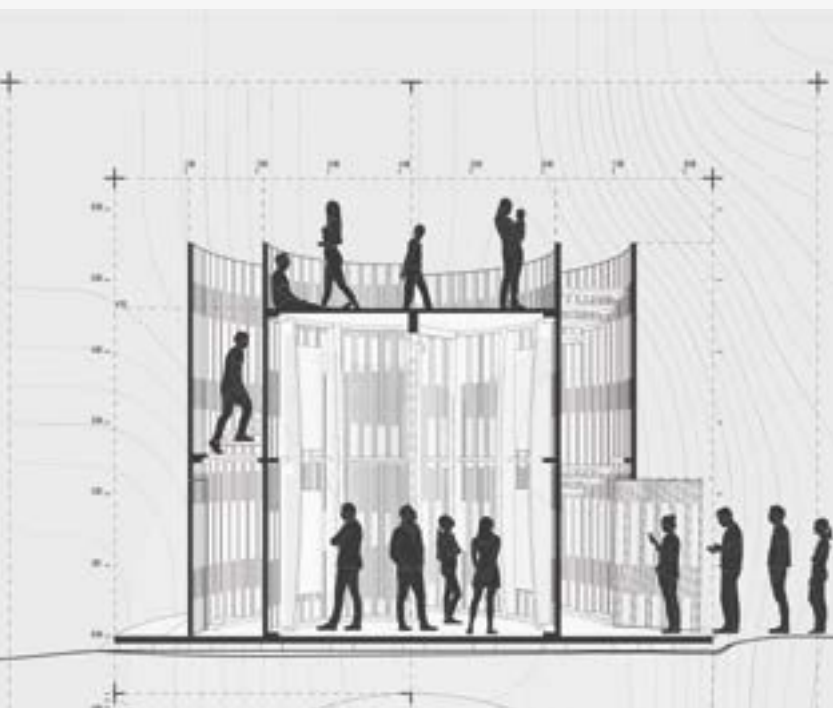
Foire de Libramont – Demo Forest

Entreprises

Laminated Timber Solutions
Forem Wallonie Bois
Piveteau Bois (panneaux CLT)

Photographies

© Jean-Pierre Ruelle



guerrilla office architects

Penitentienstraat 44 – 3000 Louvain
 Gemeentestraat 37 – 3010 Kessel-Lo
 tél. +32 (0)16 490 960 – ontwerp@g-o-a.be – www.g-o-a.be



guerrilla office architects est un bureau d'architecture de taille modeste fondé à Louvain en 2002. «Nous concevons à toutes les échelles – du plan directeur au mobilier – mais nous sommes spécialisés dans l'habitat urbain. Par le biais de petites transformations, nous essayons de nous révolter contre les solutions classiques aux problèmes architecturaux. Cela explique immédiatement le nom de notre bureau: appliquer les techniques de guérilla à l'architecture. Les règles d'urbanisme définissent un terrain de jeu que l'on étire au maximum afin de créer les lieux les plus agréables possible, adaptés à des besoins spécifiques, mais offrant toujours une grande flexibilité pour l'avenir.»

La lumière et la transparence sont des thèmes importants dans le travail de guerrilla office architects. Il en résulte des relations horizontales et verticales avec l'espace extérieur, des espaces végétalisés qui évoluent au rythme de la nature, des relations particulières à l'intérieur du

bâtiment et entre les constructions existantes et nouvelles... Et peut-être encore plus intéressant: les gradients entre les deux, qui rendent souple la composition de ces relations.

Ceci est également en adéquation avec la vision d'un habitat ouvert: être ouvert sur la rue et le contexte spatial. L'expérience vécue ne s'exprime pas seulement dans sa propre maison, mais est aussi en partie déterminée par une rue agréable et un environnement plus large. «C'est pourquoi nos projets se doivent également d'apporter une contribution positive au domaine public et de promouvoir les possibilités de rencontre. De cette façon, nous liions notre propre architecture comme fondamentalement sociale. Vous ne trouverez jamais chez nous un projet qui s'isole de son environnement comme un bunker. Il y a toujours des contacts, des vues, des lieux de repos... même dans un environnement difficile comme une chaussée au trafic intense.»

La flexibilité est le fil conducteur de tous les projets menés par guerrilla office architects. «Nous sommes parfois versatile et attendons de nos projets qu'ils soient capables d'y faire face. Ce ne sont pas des espaces propres et ordonnés où l'on ne peut rien changer. Au contraire: les logements sont souvent adaptables en fonction des changements dans la situation familiale. Les espaces sont souvent organisés 'en cours de route' ou libérés à l'aide de meubles, de portes coulissantes ou de parois légères.»

Sur la base de la relation entre l'intérieur et l'extérieur, le composant le plus important aujourd'hui est la 'nature'.

1



2





«La verdure est un maillon essentiel qui entre en symbiose profonde avec l'architecture. L'un ne peut exister sans l'autre, sinon il perdrait tout son sens. Compte tenu également du réchauffement climatique, la verdure reste un élément que l'on ajoute trop souvent après coup en guise de décoration, alors qu'elle devrait être au cœur de l'habitat. Comment faire autrement pour qu'un logement urbain

devienne un endroit agréable? Dans notre vision, la verdure est partout, y compris l'utilisation maximale d'arbres de toutes tailles, couleurs et feuillages. Nous transmettons également ce mode de vie ouvert et vert à nos clients et essayons de les emmener dans une histoire fascinante, qui aboutit au final à un logement fantastique. »



- ❶ **Soll**
Nouvelle construction
- ❷ **Battlefield**
Nouvelle construction
- ❸ **Bamboo House**
Rénovation
- ❹ **Goa HQ**
Nouvelle construction

Wood face

Qualité de vie maximale dans un espace minimal

guerrilla office architects
Réalisation à Louvain

Un nouveau havre pour l'art, la musique et le logement sous un même toit, face au Jardin botanique de Louvain. Voilà ce que représente l'habitation 'wood face' en bref. Grâce à sa conception architecturale sophistiquée, cette maison de rang ultra-étroite bénéficie d'une belle lumière naturelle, d'une grande sensation d'espace et d'un revêtement de façade remarquable.



«Nos projets commencent toujours par le client. Dans ce cas, nous avons reçu une demande directe d'un couple de personnes âgées qui souhaitait rénover leur maison une dernière fois. Ils passaient de la campagne à la ville, dans une maison mitoyenne compacte d'à peine 3,5 mètres de large, juste en face du Jardin botanique historique. Ils l'appelaient 'notre dernière maison'», explique guerrilla office architects.

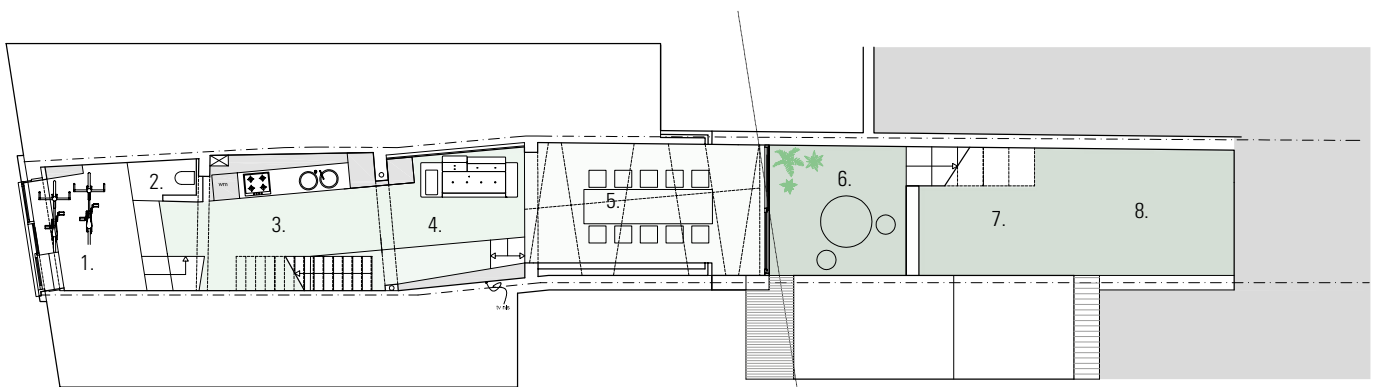
Les architectes ont conçu un rez-de-chaussée ouvert qui crée un lien diagonal entre le Jardin botanique et le jardin de ville de l'habitation, situé un étage plus haut. Les différences de niveaux sont progressivement éliminées en les répartissant dans la maison : une légère pente près de la porte, deux marches vers le salon/cuisine et une rampe vers la salle à manger et l'étage supérieur. Tous les murs transversaux ont été supprimés pour créer un espace ouvert et transparent.

À l'arrière, le nouveau toit se replie de manière asymétrique – comme une embarcation en bois à l'envers – pour établir une relation maximale avec le jardin. Un puits de lumière orienté vers l'ouest apporte du soleil dans le logement même en hiver. À l'avant, la maison a été parée d'une nouvelle façade, en tant que voisine du Jardin botanique historique situé en face et de l'immeuble de Joris Helleputte repris à l'inventaire du patrimoine. Trois nouvelles fenêtres forment un ensemble particulier. Une grande fenêtre au rez-de-chaussée – incluant la porte d'entrée au vitrage vert – garantit un lien fort avec la rue. Au premier étage, une fenêtre coup d'œil/fenêtre de lecture donne sur les grands arbres du Jardin botanique. Enfin, il y a la 'fenêtre Vermeer' : tout en haut de la pièce, au-dessus de la hauteur de vue, une petite fenêtre projette une lumière rasante sur le mur (comme dans les tableaux de Vermeer). Elle peut être fermée au besoin par un volet.





La finition de la façade est conçue comme un reflet du Jardin botanique. Trois essences de bois ont été utilisées, qui prendront toutes une teinte gris/noir avec le temps : Barnwood de récupération grisaillé, padouk lisse et bois japonais brûlé. Avec le temps, la façade se fondra complètement en termes de couleur et s'harmonisera aussi parfaitement en termes de couleur et s'harmonisera aussi parfaitement avec les troncs du Jardin botanique. Ce qui restera, ce sont trois textures : bois rainuré (jusqu'à 5 à 8 mm de profondeur), bois lisse et bois écaillé (traces de la calcination).



Plan du rez-de-chaussée

- | | | |
|------------|-------------------|----------------------|
| 1. Entrée | 4. Salon | 7. Terrasse couverte |
| 2. WC | 5. Salle à manger | 8. Accès au jardin |
| 3. Cuisine | 6. Terrasse | |



guerrilla office architects

Penitentiënstraat 44 – 3000 Louvain
Gemeentestraat 37 – 3010 Kessel-Lo
tél. +32 (0)16 490 960
www.g-o-a.be

Architectes ayant participé au projet

Geert De Neuter et Joris Cauwenbergh

Maître d'ouvrage

Particulier

Entreprises

Van Houdt (gros-œuvre)
Janssens (menuiseries extérieures)
Domin Heylen (façades et toitures)

Photographies

© Steven Massart

Construire au milieu de la nature

Nos chroniques ont fréquemment souligné les qualités environnementales des pierres régionales. Bientôt, ces atouts vont être particulièrement magnifiés dans le cadre d'un projet d'exception, qui commencera à être réalisé ce printemps et qui mérite certainement d'être commenté en détails.



© Brussels Cooperation

Tout s'articule autour d'un beau terrain au bord de l'eau, le long d'un affluent de l'Amblève. En toile de fond, un coteau boisé, hérissé de rochers, tant la pierre constitue l'épine dorsale de la région et de ses paysages de rêve, et le matériau privilégié de tout le patrimoine bâti local. L'étincelle est née de la rencontre prévisible entre un maître d'ouvrage à la volonté déjà bien déterminée en matière de construction durable et un auteur de projet inspiré par ce fier défi. Car pour l'architecture, c'est BC (en long Brussels Cooperation) qui a été retenu. BC, c'est un bureau aux multiples volets bien articulés, où cohabitent en harmonieuse complémentarité le côté «architects», pour les projets, celui des «materials» pour la confection concrète de produits, essentiellement au départ de la terre crue, et enfin les «studies», qui comportent en même temps communication et formation. Cette dernière est modulée en enseignements, mais aussi en recherche et développement, pour faire un peu court, sur l'architecture durable et ses déclinaisons. Depuis une dizaine d'années ont vu le jour des projets variés en Belgique et en divers pays d'Europe, jusqu'en terres d'Afrique. La ligne de conduite du bureau est bien claire, bio-régionalisme, circularité, low tech et volonté d'appréhender l'acte de construire dans son ensemble.

Dans le présent contexte, pour cette vaste maison de vacances, s'est dessinée une silhouette toute originale, en tranquille horizontalité, mais rehaussée de trois tours, de hauteurs différentes, qui scandent les longues structures de bois de leur force tranquille, toute lithique. Car ces sentinelles dressées seront toutes en pierre, en grès – la terre d'Ardenne est un pays de roches siliceuses, rebelles à des finitions trop lisses,

rugueuses comme le climat. Les murs épais, porteurs, seront en moellons bruts mais soigneusement appareillés pour assurer à la structure toute la force suffisante pour supporter la bâtisse. Angles renforcés, éléments traversants, tout est inspiré de l'art de bâtir intemporel de ces régions de traditions plus que millénaires de solides maçonneries lithiques. Pour ériger ces hauts murs selon un savoir-faire un peu oublié, il faut des praticiens hors du commun, en la personne de Nicolas Cloos et de son entreprise AdVitampierre, aux activités à nouveau multiples, mais entièrement axées autour du concept d'éco-responsabilité. Spécialisé certes en pierres, de taille et de moellonnage, l'entrepreneur est aussi ouvert aux autres matières, terre crue, produits biosourcés, enduits et badigeons, isolants écologiques, heureusement partagé entre maintien d'une longue tradition et nécessaire innovation.



© Brussels Cooperation



© Brussels Cooperation

Dès le retour du printemps, après démontage des bâtisses existantes, sans réelle qualité esthétique, dont les matériaux seront réutilisés pour fonder les nouvelles structures, les travaux commenceront par l'érection simultanée des trois pavillons, aux maçonneries affermies par un mortier classique, sans ciment – ce qui va imposer un rythme ample d'élévation, ménageant de longs temps de séchage des maçonneries, entremêlés tôt de structures en bois, pour que tout se mette en place sans hâte, en trouvant son équilibre naturel. À l'épaisse enveloppe porteuse répondront des murs de refend, conçus également tout en pierres, et pour couronner le tout, des voûtes elles aussi en maillons – il sera également de même pour des escaliers massifs, montés en même temps que les maçonneries. Et, dernier élément lithique, et non des moins originaux, toute la couverture sera réalisée en dalles minces mais robustes de grès, un peu à l'image des lauzes, pour asseoir solidement l'ensemble et le rendre capable de résister à vents et tempêtes – tout en le fondant dans le paysage du coteau voisin.

Autour de cet alignement de tours gréseuses s'installera une grande structure de bois, entièrement établie sur de hauts pilotis (reposant eux-mêmes sur des fondations drainantes), dont les larges plateaux accueilleront les espaces à vivre – les pièces fermées des pavillons lithiques étant réservées aux lieux plus intimes, sanitaires, et aux techniques nécessaires.

De cette juxtaposition de volumes extra- et intravertis naîtra un ensemble largement vitré, porté par sa structure d'apparence légère, et ouvert amplement sur l'environnement naturel, pour profiter pleinement du cadre exceptionnel. L'implantation tout en longueur, parallèle aux lignes de force du paysage et aux limites de la forêt, ancrera heureusement le nouveau bâtiment comme un vaisseau intemporel, visuellement amarré à la rivière et en même temps quasi estompé dans la généreuse nature environnante.

Pour réaliser ce projet, profondément inspiré par les longues habitudes constructives régionales mais novateur par sa volonté de remettre à l'honneur ces traditions quelque peu oubliées, BC architects s'est assuré de l'accompagnement de BAS pour la stabilité et de EA+ Robuust pour l'ingénierie, alors que le bureau LAMA landscape prendra en charge l'aménagement paysager, dont une renaturation des zones artificialisées. La fourniture très considérable des éléments lithiques sera assurée par une carrière de grès bien connue de la vallée de l'Ourthe, celle du Bois d'Anthisnes, dont le savoir-faire séculaire assurera la confection des objets aux formes très diverses, plus ou moins retouchés – auxquels s'ajouteront, de façon tout à fait responsable, les maillons issus de la déconstruction des structures existantes – pour une gestion sainement parcimonieuse des ressources naturelles non-renouvelables. Si l'on ajoute bien sûr les aspects thermiques, énergétiques et autres, on aura là certainement une référence de poids pour l'écoconstruction régionale, dont on espère l'achèvement pour 2024.

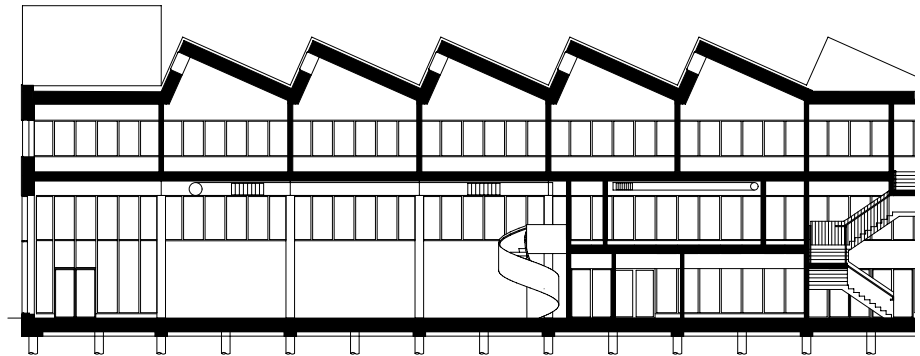
Ainsi traitée, la pierre régionale se réapproprie sa terre d'origine et devient, par cette maîtrise architecturale contemporaine, un vecteur identitaire privilégié pour les générations futures. Le bureau BC a intégré, dès le début de la genèse du projet, non seulement le choix de matériaux locaux durables, en maîtrisant toute leur potentialité et leur technique de mise en œuvre, mais a également insufflé un esprit d'écoresponsabilité à tous les intervenants. Magnifique intention !



© Brussels Cooperation

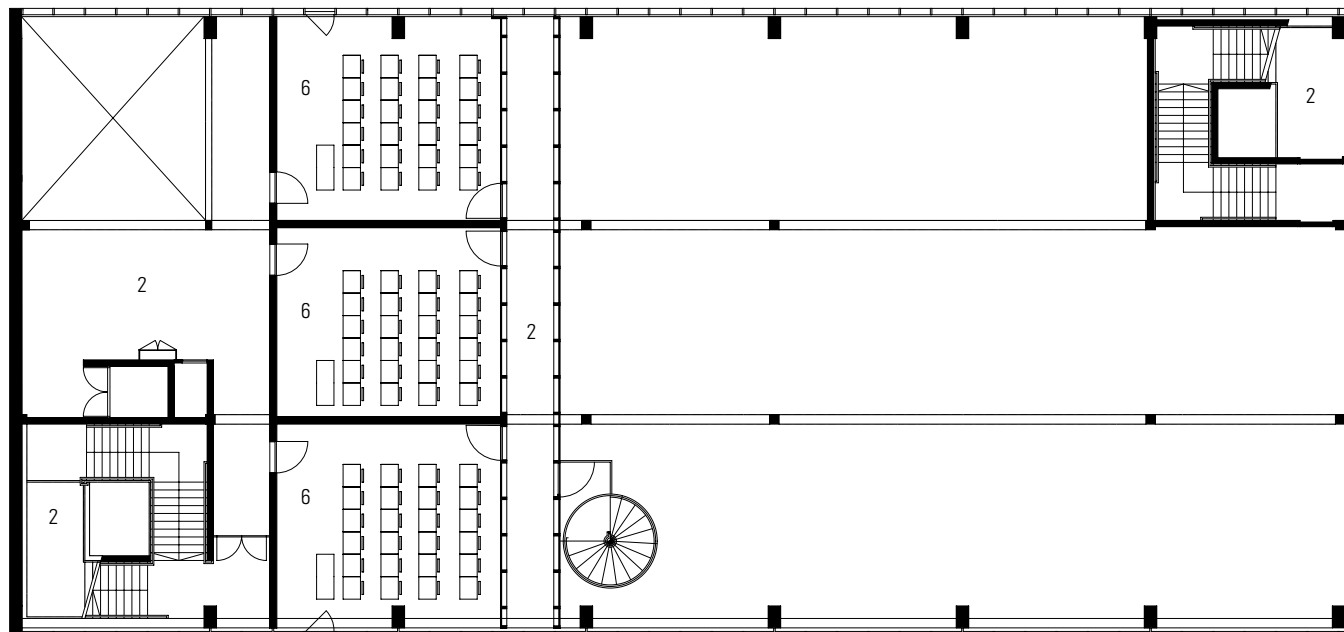
Point d'ancrage visuel au look industriel

LAVA Architecten
Réalisation à Malines



De nombreux Malinois connaissent l'école technique provinciale (PTS) encore comme «l'école d'horticulture», bien que ce soit là un label qui ne corresponde plus à la réalité. Ces dernières années, elle est en effet devenue une école STEM à part entière dont l'offre éducative repose sur trois piliers : l'horticulture, la technologie et les sciences. En 2013, un plan directeur a été élaboré pour permettre cette évolution. Le premier témoin en est un nouveau bâtiment élégant abritant des classes STEM pour les programmes de sciences technologiques et d'électricité.





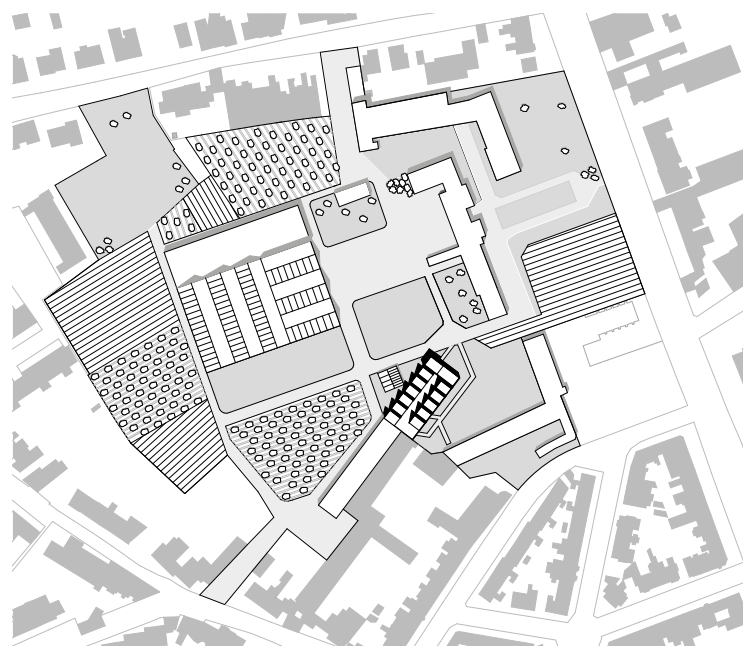
Niveau +1

- 2. Circulation
- 6. Classe de mécanique

Le nouveau bâtiment de l'école provinciale de Malines n'est pas un bâtiment scolaire comme les autres. Il a été conçu comme un point d'ancrage visuel le long de l'Antwerpsesteenweg, où il entre en dialogue respectueux avec le bâtiment classé de 1934, conçu par l'architecte J. Lauwers et à présent restauré. Le nouveau bâtiment affiche un aspect épuré et industriel grâce à son revêtement de façade en cassettes zinc-aluminium gris clair (Limeparts Aluzinc), ses grandes surfaces vitrées avec menuiseries extérieures en aluminium anodisé (Sprangers et Schüco) et sa toiture en sheds. Les autres éléments qui attirent l'attention en termes de matériaux sont la structure en béton (laissée apparente), les menuiseries intérieures en mélèze, les blocs de béton acoustiques remplis de coton recyclé (Soundblox avec isolation Métisse), le plâtre acoustique projeté (Icoustic Thermocon), le steeldeck perforé, les sols en polybéton, les carrelages muraux de 10 x 20 cm (Ceramica Vogue, Interni) et les plinthes et tablettes de fenêtre en HPL (Polyrey Monochrom HPL).

Un point de départ important lors de la phase de conception fut l'ambition de réaliser un bâtiment scolaire flexible, compact et rationnel, à l'épreuve du temps. La structure est composée sur une trame de 6 x 6 mètres. Les salles de classe sont conçues comme des locaux multifonctionnels et interchangeables : deux classes peuvent être combinées en une seule plus grande. Grâce à la trame structurelle, les classes peuvent être orientées dans les deux sens. Elles sont adaptées tant au transfert de connaissances qu'aux exercices pratiques notamment grâce à leur interconnexion et à des perspectives transparentes et se distinguent par leur excellente acoustique, leur ventilation contrôlée sur base de capteurs CO₂ et leurs tableaux numériques avec écran tactile.

Dans le grand atelier du rez-de-chaussée, une zone exempte de colonnes a été aménagée, créant un grand espace flexible qui ressemble à un véritable environnement de travail. La structure est conçue de telle manière qu'une extension future au sein même de l'école est envisageable. En effet, il est possible d'ajouter un plancher à l'atelier, au niveau du premier étage, afin de créer des locaux supplémentaires à l'avenir.



Implantation



LAVA Architecten
Parijsstraat 74 – 3000 Louvain
tél. +32 (0)16 23 01 41
www.lava-architecten.be

Ont travaillé sur le projet
Anne-Valerie de Méulenaere, Dien De Greve, Kristof Vervoort,
Lisa De Vos, Mattias Staelens, Miet Vanheeswijck, Noémie
Regula, Pieter Meuwissen, Sander Van Duppen, Stefanie
Weckx, Thomas Delauré, Tomas Liekens

Maître d'ouvrage
Province d'Anvers

Entreprise générale
Brebuid

Photographies
© Tim Van de Velde



Union Wallonne des Architectes – rue Saucin 70 – 5032 Isnes (Gembloux)
tél. +32 (0)81 28 05 43 – secretariat@uwa.be – www.uwa.be

L'Union Wallonne des Architectes : une équipe à votre service

L'UWA compte désormais 13 personnes, qui travaillent au quotidien à la défense et à la promotion des intérêts des architectes et de l'architecture en Wallonie. Une équipe qui se développe d'année en année. Mais qui fait quoi, au juste ? Petit tour d'horizon.



L'équipe de l'UWA à la proclamation du Grand Prix d'Architecture de Wallonie, le 18 novembre 2021

Voilà une petite quinzaine d'années que l'Union Wallonne des Architectes travaille au service des architectes. Quinze ans de défense de la profession, de promotion de l'architecture, de représentation auprès des institutions. Au fil du temps, l'association s'est développée, de manière à sauvegarder au mieux les intérêts professionnels, sociaux et culturels des architectes en Wallonie et à assurer leur formation continue. En parallèle, l'UWA organise de grands événements, tels que le Grand Prix d'Architecture de Wallonie, dont la 6^e édition s'est clôturée il y a quelques semaines.

Aujourd'hui, l'asbl représente 1 800 membres, soit près d'un architecte wallon sur deux. Elle compte 13 employés, qui travaillent, par pôle, au développement des services qui vous sont proposés.

Pôle formation

L'organisation et le suivi des formations sont assurés par Valérie Verwée, assistée de Marine Vandy. Chaque semestre, elles ont à cœur de vous proposer un programme de formations adapté à vos besoins et à l'actualité, en présentiel ou à distance. Certaines formations reviennent d'année en année, leur succès témoignant de votre intérêt pour ces matières. D'autres sont créées en fonction de la mise en place de nouvelles normes et/ou sur base de vos suggestions.

Par ailleurs, depuis quelques mois, le pôle formation organise également des formations «InHouse» au sein même de votre bureau.

Pour une option ou l'autre, ou pour proposer vos services de formateurs, n'hésitez pas à les contacter !

Contact : formation@uwa.be
www.uwa.be/uwacademie

Aujourd'hui, l'asbl représente
1 800 membres, soit près
d'un architecte wallon sur deux.

Cellule facilitateurs

La Cellule facilitateurs de l'UWA a pris de l'ampleur, ces dernières années. Aurélie Tondus (PEB), Christian Capart (CCTB) et Audrey Bal (clauses sociales) ont été rejoints par Charlotte Braeckman (juriste) et Martin Berwart (bioingénieur), qui se chargent de développer la branche «environnement» de la cellule. Adeline Stals, accompagnée d'Audrey Bal, s'occupe de vous offrir plus de visibilité sur le développement des outils numériques utiles à l'exercice de votre profession.

Les facilitateurs sont joignables par mail, ou vous répondent par téléphone durant leurs permanences. Consultez notre site internet pour en savoir plus.

▼ Contact : facilitateurs@uwa.be
www.uwa.be/services-aux-membres/

Secteur administratif

Gaëtan Doquire, le directeur, travaille en étroite collaboration avec Julie Genot, adjointe à la direction, et Marie Vandy, aide-comptable. Une assistante administrative est actuellement en cours d'engagement, en vue de les soutenir dans leurs missions.

En parallèle, au service communication, Anne-Catherine De Bast assure la visibilité des activités de l'UWA et des nouveautés du secteur via différents canaux (newsletters, site internet, réseaux sociaux, revue Traits d'Union,...) et reste en relation régulière avec les médias. Gilles Manette, responsable marketing, est quant à lui chargé des partenariats.

▼ Contacts :
direction@uwa.be – secretariat@uwa.be
communication@uwa.be – marketing@uwa.be



FIXSCREEN® MINIMAL

Un minimum de design
pour un maximum de possibilités

- ☑ Une harmonie parfaite avec des fenêtres minimalistes, pour les constructions comme pour les rénovations
- ☑ Un caisson de petite taille et une large gamme de coulisses (20 mm) pour une intégration esthétique dans la façade
- ☑ Garantie de résistance à des vents allant jusqu'à 130 km/h
- ☑ Dimensions jusqu'à 27,8 m²



www.renson.eu

VENTILATION | SUNPROTECTION | OUTDOOR

 **RENSON®**
Creating healthy spaces

Dualité

Extension bois sur habitation en pierre

Canopée

Réalisation à Esneux

A proximité du site protégé des carrières de la Gombe, cette extension posée à la fin d'une suite de deux petites maisons partage avec le site un caractère de relief mouvementé. La volumétrie animée, perchée sur son massif calcaire, offre des vues panoramiques et des espaces emplis de lumière. Ce nid d'aigle est un généreux cocon procurant une sensation apaisante à l'idée d'être blotti confortablement chez soi.



Grâce à son implantation et à ses formes minérales, le projet trouve naturellement sa place dans le tissu construit. Il crée un lien entre la suite des deux maisons de pierre et l'habitation voisine située en surplomb.

En 2011, à l'acquisition de la maison, celle-ci avait une surface utile de 80 m². L'agencement des espaces exigus ne permettait pas de profiter pleinement des abords et du jardin. L'accès principal se faisait par la cuisine, sur la voirie. Le jardin, situé au niveau de la chambre, n'était accessible que par la salle de bain ou par le parking. Il n'y avait pas de buanderie, ni d'espace de rangement de type vestiaire.

Malgré ces inconvénients, le potentiel architectural était bien réel. L'objectif de l'intervention était d'agrandir la maison dans le but de pouvoir y vivre à quatre, mais aussi de retravailler tout l'existant afin de profiter du jardin tout en créant une coupure par rapport à la voirie.

Toutes les pièces de vie ont été déplacées au niveau du jardin pour ne laisser qu'au rez-de-chaussée l'entrée, un bureau et une buanderie. Les chambres d'enfant se situent à l'étage de l'extension et une suite parentale a été aménagée dans la partie existante. Les circulations ont été revues de manière à favoriser les contacts avec l'extérieur et l'accès aux abords.

Initialement, la maison était composée de deux volumes : un volume principal en pierre du pays et un second rehaussé en brique de béton.

La préoccupation première fut de proposer un projet qui respecte au mieux le cadre bâti. Le programme visant une superficie supérieure à l'existant, il a fallu trouver un concept permettant à la petite maison de continuer à exister.

L'idée a été de faire naître une volumétrie trouvant son essence dans les formes complexes du lieu. Pour parvenir à





conserver la maison existante, la partie en brique de l'ancienne étable fut démolie pour y asseoir l'extension. De cette manière, le mur de pierre est devenu le point départ de la composition, et son importance affirmée. La façade de l'extension se place en recul par rapport à la bâtisse de pierre et reste donc secondaire.

Le bois a été choisi comme matériau unique afin de créer une dualité franche vis-à-vis du caractère minéral du site.

Les grandes baies de l'extension vont chercher une lumière d'ouest et offrent une vue imprenable sur les bois d'Anthistes.





Canopée
rue de l'Entente 2A – 4140 Sprimont
tél. +32 (0)4 380 41 35
www.canopee.archi

Architectes responsable
Evelyne Lilet

Maître d'ouvrage
Particulier

Entreprise générale
Pierre Demarche

Photographies
© Hélène Ericum



DES MATÉRIAUX À LA HAUTEUR DE VOS PROJETS

Unilin Panels, votre partenaire pour des panneaux innovants et décoratifs, vous propose un vaste choix de décors design en stratifiés HPL, panneaux décoratifs mélaminés et bandes de chant assorties, et du MDF décoratif pour mener à bien vos projets.



Venez découvrir notre
nouvelle collection

 **UNILIN**
unilinpanels.com



Hommage à Emile-José Fettweis

En hommage à l'architecte verviétois Emile-José Fettweis, décédé le 29 juin 2021, la rédaction a choisi de lui consacrer ces quelques pages. L'œuvre de Fettweis témoigne d'un engagement et d'un tempérament affirmés, mais surtout d'une sensibilité et d'une attention à l'humain. A la dimension spirituelle également, lorsque l'occasion s'est présentée. Des réalisations qui apportent chaque fois des solutions significatives, adaptées au contexte donné.

Alors que plusieurs ont rédigé des textes pour retracer sa carrière, présenter ses réalisations et dire qui il était, nous avons préféré sélectionner trois textes écrits par Emile-José Fettweis lui-même. Une manière de lui laisser la parole...

Les étudiants qui l'ont connu reconnaîtront probablement le pédagogue. Son architecture traduit son audace et toute sa force de conviction, autant que sa grande sensibilité...

- Un discours, prononcé lors du vernissage de l'Archidoc #4 en octobre 2019, qui retrace son parcours, avec tout ce que Fettweis en retient, pour nous le transmettre.
- Un billet rédigé pour la revue *architrave* en 2001, en guise d'appel aux confrères, à oser accorder une place à l'art dans la composition architecturale.
- Ecrite en 1984, la présentation de la Maison Catherine de Sienne à Astenet (Lontzen), une réalisation sans doute moins connue, mais non moins marquante de l'œuvre d'E.-J. Fettweis.

DE L'IMPORTANCE DE LA CRÉATIVITÉ

Tout jeune, j'ai été intéressé par le dessin et la couleur. Mon père Emile était teinturier textile avec son usine de laine peignée dans notre bonne cité verviétoise. Ma famille paternelle provient de la région de Montjoie où mon ancêtre avait déjà une usine de teinture de laine. Mon grand-père maternel, Charles Thirion, était un des grands architectes verviétois, mais je ne l'ai jamais connu. Le frère de ma mère était aussi architecte. Dans ma jeunesse, au scoutisme, le dessin était déjà bien présent. J'ai aussi fait du mime et du théâtre mais aussi de nombreux décors, notamment aux Compagnons de Saint-Lambert à Liège.

En 1945, j'ai fait mes études d'architecture à Saint-Luc Liège. C'était sans doute dans mes gènes. Ce fut une époque merveilleuse et ce après les années de guerre où on retrouvait la joie de vivre. J'ai été diplômé en 1952. Ensuite, après un stage à Bruxelles chez mon cousin Robert Schuiten, je suis revenu dans ma ville natale pour former notre bureau d'architecture Groupe A avec Henri Stenne. A l'atelier, la créativité était mon affaire. L'espace et le lieu une constante dans mes préoccupations.

De mes premiers travaux au-delà du prix Van de Ven, ma première réalisation, j'ai composé des fresques en béton coloré, des vitraux en verre du Val Saint Lambert et de la polychromie. Au-delà des croquis, il existe chez moi un intérêt manifeste pour les techniques picturales. Dans mes nombreux voyages à travers le monde, les carnets et les croquis sont un témoignage des magnifiques découvertes des lieux et de la nature et restent bien présent encore aujourd'hui dans ma manière de m'exprimer. Je garde quelques carnets des années 48 et bien d'autres plus récents.

Vers 1964, j'ai constitué mon propre bureau d'architecture. A cette époque pendant mes loisirs avec un ami Gilbert Baibai, j'ai peint à l'huile quelques tableaux. Ensuite, mon métier d'architecte et l'enseignement de l'architecture m'ont éloigné de la peinture. Toutefois le dessin est resté bien présent dans mes nombreuses activités. A Saint-Luc, j'ai eu la grande chance de rencontrer pendant de nombreuses années André Blank, peintre de Raeren et un de mes bons amis, auquel je dois beaucoup.



De nombreuses rencontres et de magnifiques expositions ou rétrospectives que j'ai montées avec lui dans son vénérable donjon de Raeren, à Verviers pour les Amis des Musées, à Liège Musée Georges et à Stavelot à l'abbaye.

Dans ma peinture, il y a toujours une partie de réflexion qui garde une trace de sa créativité, mais aussi l'art d'observer et de l'Instant, celui aussi de la couleur sensible.

Vers 2015, mon fils Benoit, vigneron près de Pézenas dans le sud de la France, m'a demandé d'enrichir ses gîtes. Ce qui m'a amené à reprendre les couleurs et depuis lors, j'ai réalisé de nombreux tableaux à l'acrylique sur toile et quelques expositions de peinture abstraite.

L'architecture est restée pour moi une constante depuis 1952. Je la pratique encore aujourd'hui. La peinture, elle depuis les années 60, reste avec le croquis une passion bien enrichissante. Le dessin a été pour moi un moteur durant toute ma carrière. C'est lui qui m'a conduit, après 45, à me lancer dans les études d'architecture.

La rencontre avec des amis peintres m'a amené vers une autre perception du regard. J'ai pendant plusieurs années, au sein des Amis du Musée de Verviers, organisé de nombreuses expositions d'Art contemporain. Je dois beaucoup aux nombreuses rencontres qui ont jalonné ma longue carrière d'architecte, mais aussi les autres activités autour de la peinture et mon autre plaisir : la passion de la montagne et des voyages.

Mon stage en 1952, mon bureau d'architecture mais aussi ma charge pendant plus de 25 ans comme enseignant d'architecture à Saint-Luc Liège, avec de très nombreuses années dans celle de terminale, qui conduit à notre bon diplôme.

Mais aussi les contacts fructueux avec les collègues et étudiants. Dans nos échanges, le crayon restait bien présent et plus persuasif.

Il y a aussi ma participation dans les diverses commissions et groupes d'architectes : Fondation Roi Baudouin, Art sacré à l'Evêché de Liège, à Namur la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire pendant 15 ans et bien entendu la Commission Royale des Monuments et Sites aussi durant 15 ans à Liège, sans oublier la CCAT de Verviers. En plus, il y a le GERU et bien entendu le GAR avec diverses recherches pendant plusieurs années et la morphologie urbaine qui a pris une belle et grande place.

Bref, un parcours d'architecte, d'urbaniste, de professeur d'architecture mais aussi de chercheur avec de riches rencontres dans toutes les réunions, visites de lieux et contacts divers. Tout cela ne vous laisse pas indifférent.

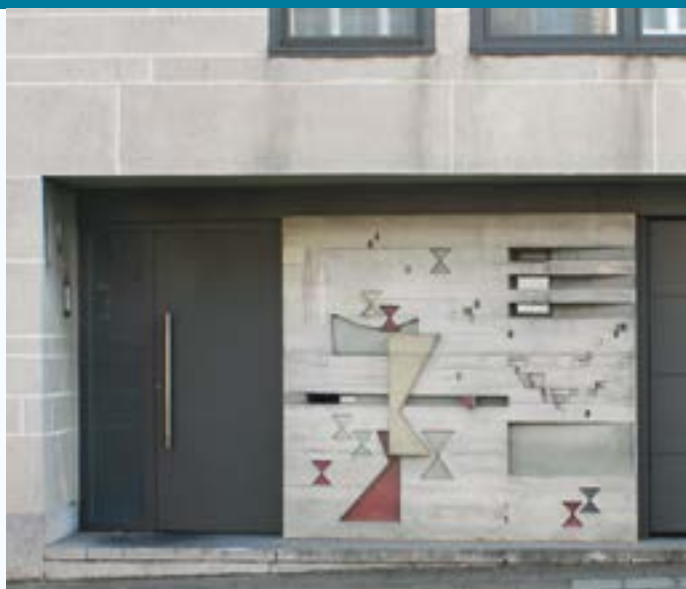
Je voudrais terminer en reprenant, dans l'excellent mémoire d'Emilie Hugo que je tiens à remercier, la conclusion du texte que j'ai écrit en 2000 sur l'architecture de fin de siècle.

Mes voyages au fin fond du monde dans les petites îles de la Sonde m'ont amené à la conclusion de la nécessité d'une synthèse globale où architecture et lieu sont en parfaite harmonie. Nous construisons pour l'homme et c'est dans la sauvegarde des valeurs fondamentales, dans le respect de l'environnement, que nous devons trouver notre chemin. L'équilibre entre tradition et novation nous conduira dans des recherches passionnantes.

Notre avenir doit faire place à la créativité.

Grand merci à vous tous

*Emile José Fettweis
Automne 2019*



INTÉGRATION DE L'ART À L'ARCHITECTURE

Dans les glorieuses années d'après-guerre, vers 50/60, une place existait pour les arts associés à l'architecture. Ce numéro architrave 146 sur les maisons de ville m'invite à évoquer quelques réalisations dans lesquelles une place non négligeable était réservée pour apporter un plus à l'architecture urbaine.

Une maison, rue de Liège 33 à Verviers, qui reprend dans le plan oblique de la façade au rez un relief en béton légèrement coloré. On y retrouve la symbolique du textile verviétois. Cette conception est de votre serviteur et date de 1954. Plus colorée avec son relief en béton, une autre, rue Jean Tasté à Heusy-Verviers, date de 1957.

Ce qui me frappe, c'est le peu de place en architecture pour y intégrer l'art noble au sens du terme. Je ne crois pas qu'aujourd'hui, on ne puisse plus y trouver une place au cœur de nos projets. Je voudrais que ce numéro soit un prétexte pour forcer l'imagination des (jeunes) confrères.

Ces œuvres de jeunesse, je n'avais pas 30 ans, cherchaient dans l'esprit de la modernité de l'époque à trouver un plus à l'architecture. Elles sont toujours bien présentes et je vous invite à les découvrir.

Le 20^e siècle mérite encore un peu de votre attention.

MAISON CATHERINE DE SIENNE – ASTENET (Lontzen)

En 1968, modestement était construit un petit sanctuaire à Sainte Catherine, petit reposoir érigé en bordure de route, près d'un étang à l'ombre de grands arbres protecteurs. Bâtiment modeste en retrait de la route, conduisant à un espace protégé abritant une statue de Sainte Catherine. Espace interne de recueillement dominé par une coupole, symbole du lieu. Construction subtile par la manière d'approche et l'orientation des parois de briques favorisant l'intimité et le dialogue profond pour quelques pèlerins. Espace individuel par excellence.

Bâtiment à double visage par la partie extérieure orientée vers l'étang, cœur d'une église en plein air, servant pour les manifestations communautaires. Espace orienté vers le sud et l'Italie, dans un geste d'union avec la terre natale de Sainte Catherine.

Aujourd'hui, le reposoir primitif est complété par une maison d'accueil, de service, de rencontre, abritant une petite communauté de sœurs et le mouvement œcuménique Catherine de Sienne. L'ensemble fut inauguré et occupé partiellement en 1985 et totalement en 1988 par l'installation de la petite communauté religieuse. Le nouveau programme est inscrit dans un rapport d'harmonie avec la chapelle sous forme d'espace dû et orienté, espace d'accueil tel deux visages qui regardent le même lieu en se donnant la main dans une union symbolique. Il est conçu de manière indépendante et complémentaire vis-à-vis de la chapelle pour lui préserver son caractère propre et son orientation.



Ce grand bâtiment polygonal, espace premier, est situé en regard de l'étang et en expression d'accueil, le toit étant le visage de cet abri communautaire et exprimant la fonction de permanence et de vie, la structure collaborant aussi à l'expression première.

Une fontaine de Sainte Catherine constitue un relais entre la chapelle et le nouveau lieu, symbole repère de la place à l'image du Campo de Sienne. Chaque zone a son indépendance garantie tout en faisant partie de l'ensemble premier, ces sous-espaces étant situés à un niveau second par rapport à l'espace premier.

La galerie assure le lien entre ces sous-espaces et renforce l'esprit communautaire de la maison. Chaque élément du polygone comprend ainsi des espaces servants et des espaces servis; ils sont conçus et se développent dans une expression d'indépendance vers l'extérieur du lieu et de dépendance vers le cœur de celui-ci, expression de communauté et d'individualisme. Ces espaces sont situés dans une hiérarchie et comme les éléments d'un corps formant un tout organique. La tête est déterminée par le lieu de la célébration extérieure, protégé et conduisant à la chapelle située en contrebas. Cet espace est ouvert vers l'extérieur pour servir de place communautaire; il abrite les accès vers les différents lieux et l'autel de la célébration situé devant le sigle de Sainte Catherine d'Astenet.



La chapelle, espace interne de réflexion profonde, de prière et de sacrifice, est sur plan carré, dominée par la prise de lumière zénithale, l'assemblée étant placée tout autour de l'autel dans un souci d'union et de participation. La présidence est naturellement placée au milieu. Salle à la fois de chapitre, située en contrebas comme l'étaient les salles d'autrefois, exprimant ainsi l'offrande et la modestie. L'accueil est assuré par le cheminement menant à ce lieu interne. Un double accès permet le passage des pèlerins à la chapelle.

La maison communautaire des sœurs occupe la partie de droite, en relation directe avec la chapelle; elle est orientée vers le paysage d'Hergenrath. Cette maison est conçue avec une partie commune pour les sœurs et une zone privée personnelle pour chacune d'elles. Un petit logement situé à l'étage permet de recevoir un prêtre en indépendance vis-à-vis de la petite communauté.

La maison de service et d'accueil occupe la partie de gauche. Elle comprend trois éléments. On y trouve un espace permanent à usage de bureau, bibliothèque, avec les fonctions utilitaires, un espace d'accueil avec l'escalier vers l'étage et une salle de réunion, un petit magasin et la salle proprement dite à usage plus polyvalent servant aussi bien pour les conférences, réflexions ou assemblées communautaires; un âtre complète le mur du fond. Cette zone polyvalente est complétée par une partie de service, réserve, garage, accessible par un accès indépendant. La partie maison de service est conçue indépendante de la maison des sœurs et peut être à fonctionnement intermittent.

L'architecture de l'ensemble est ainsi conçue avec trois échelles différentes :

- Echelle espace premier, la maison abri avec sa structure communautaire polygonale.
- Echelle espace second, les lieux spécifiques plus personnalisés, chapelle et parvis, maison des sœurs, maison de service ayant chacune leur double visage interne/externe.
- Echelle et espace troisième, les fonctions plus domestiques et changeantes, mobilier, équipement et activités quotidiennes.

Ces trois échelles assurent une notion de temporalité entre le permanent et le non permanent, entre la fixité et la mobilité, exprimant ainsi les éléments de durée d'une vie, années et de tous les jours. Ensemble conçu tel un corps complexe et interrelation avec la chapelle, l'étang, le milieu environnant et le monde extérieur par l'orientation même de ces espaces ouverts dans un geste d'accueil.

Espace symbolique situé à la place du ciel, lieu prédestiné de son implantation (Himmelplatz). Espace au service de tous, placé en situation de modestie dans le site, à l'abri légèrement enterré, reprenant les lignes de force du paysage en continuité des herbages environnants où domineront l'écran végétal de frêne, symbole premier du site, accompagné de plantations de hêtre assurant la discrétion du lieu et non sa domination dans l'environnement.

L'eau vive de Sainte Catherine de Sienna, le petit sanctuaire, le parvis, la chapelle, la maison de la communauté nouvelle, la maison de service, ne préfigurent-ils pas d'un certain renouveau?

Le bâtiment reprend dans sa texture le symbole de Sienna par la teinte même de ses parois. Béton, bois, pierre, métal, assurent à l'ensemble une force à l'image du lieu, ou voisinent et participent au même processus des éléments stables et proches du sol et des éléments plus légers proches du ciel. Certains repères ou axes visuels participent à la composition spatiale et à la symbolique de l'ensemble. L'espace architectural habituellement au service de l'homme atteint ici une dimension supplémentaire par l'orientation spirituelle de la maison.

L'architecture y prend ici un tout autre sens; elle devient un langage propice à la réflexion. La conception est comme sublimée; elle devient un véritable processus de créativité.

Les rapports d'espaces à espaces se situent dans un mécanisme complexe, qui dépasse la simple fonctionnalité et conduisent à une diminution symbolique du projet.

La multitude d'échelles, de rapports, la complexité du lieu, la dualité des situations, apportent une synergie aux corps et aux espaces et revalorisent ceux-ci.

L'architecture apporte sa contribution à la synthèse globale et conduit à considérer l'ensemble comme un tout organique.

Puisse la réalisation de cette maison trouver la vie et l'espérance que nous nous sommes efforcés d'y mettre.



Emile José FETTWEIS
Professeur Architecte

Maître de l'ouvrage :

Association Œcuménique Catherine de Sienna ASBL Himmelplatz Astenet (Lontzen)

Auteur du projet :

Atelier d'Architecture et d'Urbanisme
E.J. Fettweis et associés Verviers
Plasticien : A. Blank Raeren

Construction :

premier sanctuaire 1968
Maison Catherine de Sienna 1979-1985
Aménagements divers : 1985-1988

Sources des textes :

1+3 : © GAR Archives d'architecture (ULiège), Fonds E-J Fettweis
– Site web <https://gar.archi>

2 : architrave 146, 2^e trimestre 2001 (pages 44-46)

Parcours initiatique

Crèche organisée autour d'un plan incliné

Pierre Blondel Architectes

Réalisation à Laeken (rue Léopold 1^{er})

Depuis fin 2021, la crèche Marie Popelin accueille un maximum de 60 bambins répartis dans quatre unités. Sa particularité réside dans une circulation intérieure qui prend la forme d'une longue rampe permettant aux mères et aux bébés d'arriver au premier étage sans ascenseur.



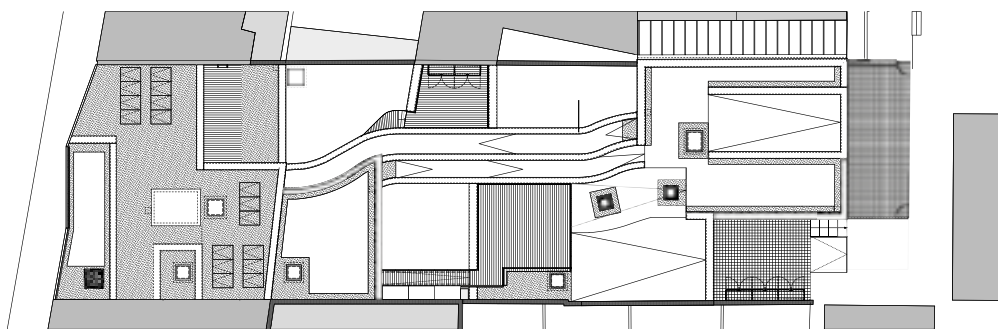
Par son organisation spatiale, le projet crée un parcours initiatique pour l'enfant : une trajectoire à la fois sécurisée et riche d'expériences. Passant de l'intérieur à l'extérieur (différents patios), une rampe permet de déambuler dans le bâtiment et relie les différentes unités, traitées comme autant de « maisons » aux dimensions et ouvertures particulières. La disposition du plan permet une lecture claire des zones publiques et privées. Les circuits sont pensés de manière à simplifier le déroulement des opérations pour chaque acteur : enfant, visiteur ou employé.

Les espaces de jour ont été ouverts depuis la crèche vers le jardin pour capter davantage de lumière. Leurs toitures ont été percées afin d'obtenir des éclairages zénithaux variés et soignés. Les plafonds des espaces de nuit sont également soignés de manière à ce que l'éclairage soit tamisé et indirect. Les patios et jardins sont bien orientés et les volumes construits ont été dimensionnés de manière à optimiser cet ensoleillement.

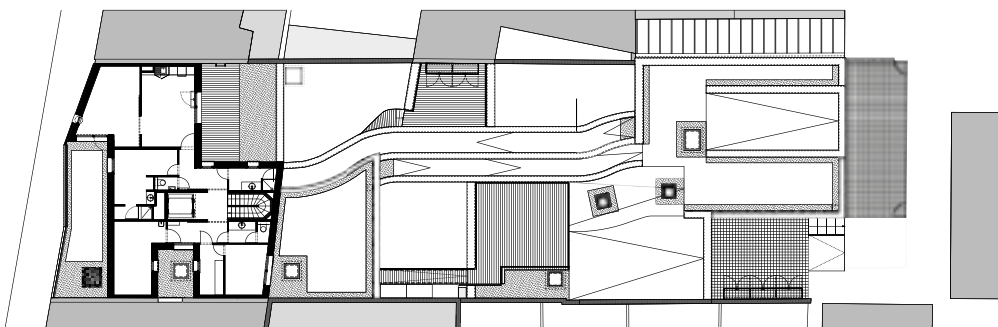
Enfin, une grande attention pour les détails, adaptés à l'échelle de l'utilisateur, se retrouve notamment dans le mobilier, conçu pour maximiser la sécurité et le confort.

Pliée, la façade avant élargit le trottoir tout en rendant l'équipement visible depuis le haut et le bas de la rue. Composée de bois et de béton, elle est enrichie de motifs ludiques en forme de girafes dont le rôle est d'éveiller l'imaginaire de l'enfant. Un claustra de bois vient garantir l'intimité d'une partie des pièces tout en apportant une certaine chaleur, tandis que les pans de béton, majoritairement pleins, sont percés d'ouvertures rondes, colorées et éparpillées. Le tout annonce un changement d'univers et anime la rue tout entière.

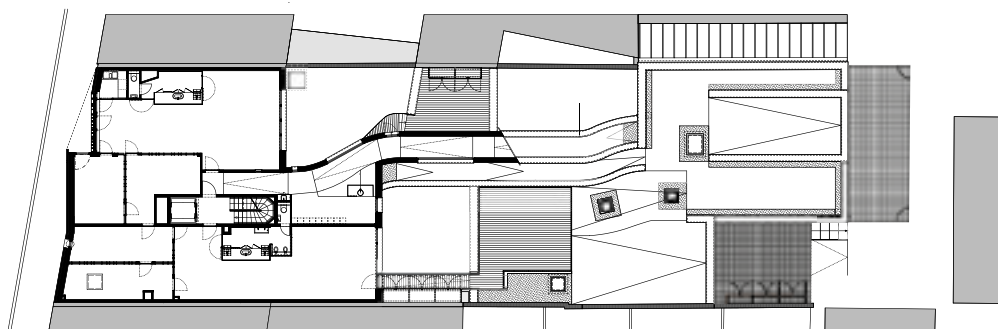




Toiture



2



1



Pierre Blondel Architectes
place Flagey 7 – 1050 Bruxelles
tél. +32 (0)2 649 81 81
office@pblondel.be

Architectes collaborateurs
Béatriz Gonzales et Mathieu Wilputte

Maître d'ouvrage
Ville de Bruxelles

Stabilité
Bureau d'Etudes Stoffel Pierre

Techniques spéciales et PEB
MK Engineering

Entreprise générale
GILLION Construct

Photographies
© Bernard Boccarda et Louis Villé



Jean-Pierre Vergauwe, avocat

jp.vergauwe@jpvergauwe.be – Cet article peut également être consulté sur le site www.jpvergauwe.be

L'indépendance de l'architecte, encore et toujours

Deux récentes décisions de justice rappellent les principes constants qui régissent l'indépendance de l'architecte.

Cette indépendance est fondée sur l'article 4 de la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte qui prévoit qu'il doit être recouru au concours d'un architecte pour l'établissement des plans et le contrôle de l'exécution des travaux pour lesquels une demande préalable d'autorisation de bâtir est imposée. Pour pouvoir exercer un contrôle efficace de l'exécution des travaux, il est indispensable que l'architecte dispose d'une indépendance totale à l'égard de l'entrepreneur qu'il est censé contrôler. Le but poursuivi par le législateur est donc d'éviter la confusion entre les rôles de l'architecte et de l'entrepreneur ; c'est en ce sens que l'article 6 de la loi du 20 février 1939 déclare incompatible l'exercice de la profession d'architecte avec celle d'entrepreneur.

Les articles 4 et 10 du règlement de déontologie se font du reste l'écho de ces principes. Ceci est rappelé par une décision de la Cour d'appel de Liège (arrêt du 24 juin 2021 – R.G. : 2019/RG/1322); dans le cas d'espèce soumis à la Cour, Monsieur et Madame X avaient confié à une société promotrice la réalisation du gros œuvre fermé d'une maison sur base des plans et cahier des charges de l'architecte Y. La Cour rappelle que : «*Si, dans le cas de la promotion-vente, la validité du contrat d'architecture conclu avec le promoteur, qui revêt la qualité de maître de l'ouvrage, est généralement admise, notamment parce que l'acquéreur disposera d'une action contre l'architecte du promoteur, à titre d'accessoire de la chose vendue, par contre, dans le cas de la promotion-construction, cette possibilité ne fait pas l'unanimité, notamment parce que le client du promoteur ne dispose pas d'action directe contre l'architecte de ce dernier.*

Il n'est donc pas interdit pour un architecte de signer une convention d'architecture avec un promoteur constructeur ; par contre, ce qui est interdit, c'est qu'un architecte inféodé au promoteur contracte ensuite avec le client de ce promoteur comme s'il était indépendant de ce dernier. Citant A. DELVAUX «*l'Ordre public en droit de la construction : un concept aux multiples ramifications*» – Droit de la construction CUP, vol. 166 mai/juin 2016, p. 46, la Cour rappelle que : «*La licéité d'une telle convention entre l'architecte et le promoteur-entrepreneur est toutefois soumise à la double condition, d'une part que l'architecte fasse preuve d'indépendance dans la mission que lui confie le promoteur, d'autre part qu'il n'y ait pas de confusion sur le fait que l'architecte intervient bien pour le compte du promoteur et non de son client.*

Dans le cas d'espèce, la Cour relève que les pièces déposées fournissent plusieurs indices permettant de douter de l'indépendance de l'architecte et de sa capacité à réagir librement face au promoteur. L'enseignement que l'on peut tirer de cet arrêt est multiple :

1. S'il n'est pas interdit à un architecte de contracter avec un promoteur constructeur, c'est-à-dire un promoteur qui, en qualité d'entrepreneur général ou autrement, exécute lui-même les travaux, cette situation n'en demeure pas moins délicate dans la mesure où l'indépendance de l'architecte risque d'être compromise particulièrement lorsqu'il s'agira de contrôler les travaux exécutés, mais également dans la phase de conception (en particulier en ce qui concerne le choix des matériaux et la détermination du budget).
2. Il convient de proscrire absolument toute ambiguïté qui se traduirait par la circonstance que l'architecte du promoteur signerait, par ailleurs, un contrat d'architecture avec le client du promoteur. En d'autres termes, l'architecte doit rester lié contractuellement avec le promoteur constructeur seulement.
3. Enfin, la Cour rappelle que les règles rappelées ci-avant sont d'ordre public à telle enseigne que leur violation entraîne la nullité des conventions d'architecture et de promotion.

Le second cas tranché par la Cour d'appel de Bruxelles en son arrêt du 18 septembre 2015 (RG : 2010/AR/658) est encore plus problématique ; dans le cas soumis à la Cour, l'entrepreneur était l'époux de l'architecte, empêchant celle-ci de disposer de l'indépendance nécessaire pour lui permettre d'exercer sa profession conformément à sa mission d'ordre public et aux règles de déontologie. La Cour relève que cette architecte ne disposait pas, en effet, d'une liberté suffisante d'appréciation pour effectuer un contrôle sérieux des travaux et que cette indépendance doit exister tout au long de l'exercice de la mission de contrôle.

Si un manque d'indépendance ne peut être automatiquement déduit de l'existence d'erreurs dans sa mission de contrôle de l'exécution des travaux, le Juge examinera tous les éléments de la cause qui lui est soumise pour rechercher si, dans les faits, l'architecte a pu manquer de la nécessaire indépendance. Cet arrêt de la Cour rappelle également le caractère d'ordre public des obligations d'indépendance et d'impartialité qui sont

justifiées par l'intérêt général ; dès lors, la violation de ces prescrits entraîne la nullité absolue de toutes les conventions qui y participent, à savoir tant le contrat d'entreprise que le contrat d'architecture. Les principes dégagés ci-avant ne sont pas nouveaux et ont été consacrés de façon constante par la jurisprudence et la doctrine. Cependant, je pense qu'en ce début d'année, il n'était pas inutile de les rappeler.

Je voudrais terminer cette chronique par l'évocation de l'arrêt du 24 mai 2019 de la Cour d'appel de Bruxelles (R.G. :2014/AR/300). Madame B, maître de l'ouvrage, fait appel à un architecte dans le cadre d'un projet de rénovation d'un immeuble lui appartenant en vue de l'aménagement d'un cabinet de kinésithérapeute dans les dépendances de cet immeuble.

- La convention d'architecture est signée et porte sur une mission complète.
- En cours d'exécution, Madame B met fin au contrat en invoquant un dépassement du budget, ajoutant que : «*La communication passe difficilement entre nous*».
- Monsieur B exprime son incompréhension par rapport à cette décision et adresse son état d'honoraires.
- Madame B paie une partie de ces honoraires et saisit le Conseil de l'Ordre des Architectes de Bruxelles-Capitale et du Brabant Wallon.
- Monsieur B conteste la saisine du Conseil de l'Ordre et refuse de comparaître devant lui mais fournit au Conseil les documents demandés.
- Le Conseil de l'Ordre des architectes rend une décision le 7 juin 2011 que Madame B adresse à son architecte le priant de lui verser, dans les plus brefs délais, le montant que le Conseil avait estimé devoir être remboursé.
- Madame B introduit une procédure devant le Tribunal de 1^{re} Instance de Bruxelles sollicitant à titre principal la condamnation de l'architecte à lui rembourser le montant décidé par le Conseil d'Ordre.
- En 1^{re} Instance, le Tribunal fait droit à la demande principale de Madame B et condamne l'architecte à lui verser cette somme.
- Monsieur B relève appel de la décision.
- La Cour va écarter l'application de la décision du Conseil de l'Ordre.

- «*Selon les termes utilisés par le Conseil de l'Ordre dans sa «décision» du 7 juin 2011 «statuant à l'unanimité» et, bien que l'architecte B ait refusé de comparaître alors que le contenu de l'article 28 du règlement de déontologie lui avait été rappelé, il a «fixé l'état d'honoraires promérites», décidant que Monsieur B devait restituer le trop-perçu de € 1 450 htva (€ 1 754,50 tvac) à Madame B, outre les intérêts sur cette somme.*

- *Le Conseil de l'Ordre a souligné dans sa décision que son intervention avait été sollicitée par Madame B, en sa qualité de maître de l'ouvrage, en application de l'article 18 de la loi du 26 juin 1963.*

- *Monsieur B conteste cette décision du Conseil de l'Ordre. Il conteste également qu'elle puisse être considérée comme constituant une sentence arbitrale ou une tierce décision obligatoire, liant les parties.*

La Cour fait droit à l'argumentation de l'architecte. En effet, la Cour rappelle qu'en vertu de l'article 18 de la loi du 26 juin 1963 créant l'Ordre des Architectes : «*Le Conseil de l'Ordre fixe le montant des honoraires à la demande conjointe des parties...*». La Cour rappelle l'article 28 du règlement de déontologie qui précise quant à lui que : «*L'architecte ne peut décliner la compétence du Conseil Provincial dont il relève lorsque l'intervention de ce Conseil a été sollicitée par le maître de l'ouvrage en vertu de l'article 18 de la loi du 26 juin 1963*».

La Cour constate qu'aucune des hypothèses visées par l'alinéa 2 de l'article 18 de la loi du 26 juin 1963 rappelé ci-avant n'est rencontrée en l'espèce, et qu'il convient donc de vérifier si la décision rendue par le Conseil de l'Ordre intervient dans le cadre du 1^{er} alinéa de cette disposition et la Cour observe : «*C'est Madame B qui a pris l'initiative de la procédure de vérification des honoraires facturés, en envoyant au Conseil de l'Ordre le «formulaire de fixation d'honoraires». Monsieur B s'est fermement opposé à la saisine du Conseil de l'Ordre considérant que le litige devait être soumis aux tribunaux qui décideraient, le cas échéant, de demander un avis audit Conseil. Il a dès lors refusé de comparaître devant le Conseil de l'Ordre mais lui a toutefois, finalement, communiqué les pièces et informations demandées, dans le respect de l'article 29 du règlement de déontologie. Il en résulte que le Conseil de l'Ordre n'a, en l'espèce, pas été saisi «à la demande conjointe des parties» comme prévu à l'article 18, alinéa 1^{er} de la loi du 26 juin 1963*».

Contrairement à l'opinion de certains auteurs, la Cour considère que conformément à l'article 18 alinéa de la loi du 26 juin 1963 «*Le Conseil de l'Ordre ne tient en effet son pouvoir de décision que de l'accord de volonté de ceux qui l'ont saisi, de sorte qu'il ne peut être considéré que cette disposition consacrerait un droit subjectif en faveur du maître de l'ouvrage d'obtenir une décision contraignante sans l'accord de l'architecte*». Certes, l'article 28 du règlement de déontologie impose à l'architecte d'accepter la compétence du Conseil lorsque son intervention est sollicitée par le maître de l'ouvrage, mais la Cour objecte : «*Cependant ce règlement n'a été rendu obligatoire qu'en vertu de l'Arrêté Royal du 18 avril 1985. Or un Arrêté Royal revêt, par rapport à une loi, un rang inférieur dans la hiérarchie des normes et il ne peut donc pas avoir pour effet de modifier la portée de l'article 18 de la loi du 26 juin 1963, qui prévoit clairement que le Conseil de l'Ordre n'intervient pour fixer les honoraires qu'à la demande conjointe des parties*». Et la Cour de conclure : «*Monsieur B s'étant, en l'espèce, opposé à l'intervention du Conseil de l'Ordre, celui-ci n'a pas pu statuer en tirant ses pouvoirs d'un accord entre les parties. Si l'architecte décline la compétence du Conseil de l'Ordre malgré son obligation déontologique d'accepter sa compétence lorsqu'il est saisi d'une demande de fixation d'honoraires par le maître de l'ouvrage, le Conseil de l'Ordre n'est pas saisi valablement de la contestation. En fixant les honoraires dus à Monsieur B, le Conseil de l'Ordre a donc excédé ses pouvoirs en statuant sur une fixation d'honoraires sans le consentement de l'une des personnes intéressées*».

La Cour a donc déclaré fondé l'appel de l'architecte et a réformé le jugement dont appel. La demande originaire du maître de l'ouvrage a été déclarée non fondée.

Reconversion durable

Flexibilité, diversité et collectivité

DDS+ et Atlante

Réalisation à Molenbeek et Anderlecht (rue du Compas)

Le projet résidentiel Compas, qui s'inscrit dans le cadre du plan de réaménagement urbain de la zone du Canal à Anderlecht, a pour objectif de convertir un ancien site industriel en un nouveau quartier durable. Il comprend 129 logements passifs conventionnés, dont 69 locatifs (Société du logement de la région de Bruxelles Capitale) et 60 acquisitifs (Citydev. Brussels) ainsi qu'une crèche.





L'accès au site se faisait exclusivement par la rue, très étroite, du Compas. Grâce à la création de deux percées, et d'un recul du front bâti initial, le nouveau bâti élargi la rue et fait pénétrer l'espace public jusqu'en intérieur d'îlot. L'emplacement des bâtiments et l'aménagement d'espaces paysagers anticipent déjà de futurs accès aux parcelles adjacentes et des interconnexions plus importantes dans le quartier.

Le dialogue et les interactions sociales sont encouragés par des espaces verts et une nouvelle placette urbaine qui favorise les rencontres entre les habitants des immeubles et les riverains. Ces espaces collectifs se prêtent à différentes activités et offrent différentes ambiances, pour les résidents comme pour les riverains, tout en encourageant la mobilité douce.

Le Clos de l'Équerre est une place minérale plantée d'arbres. Les séjours des immeubles autour de la place sont tournés vers l'espace public afin de compléter l'animation, notamment en période nocturne, et d'assurer le contrôle social par les habitants. Le jardin collectif «des Chapeliers» constitue une séquence paysagère bien exposée, et conviviale. Une prairie convertible en potagers collectifs assure la connexion entre le jardin collectif privatif et clos de la Petite Senne. Sur ce dernier, le tracé du lit de l'ancienne

rivière se matérialise sous forme de rivière verte par l'emploi des pavés aux joints engazonnés. L'élargissement de la voirie au profit de la rivière verte transforme le clos de la Petite Senne en une zone de jeux généreuse.

Les constructions sont conçues en parfaite adéquation avec les espaces paysagers qu'elles génèrent. Le but est de créer des séquences urbaines aux ambiances variées, qui appellent à la découverte progressive (cadrages, perspectives, cheminements) et conduisent à la convivialité du nouveau quartier. Ce sont donc le parcours et les perceptions du piéton qui ont, au départ, guidé la conception.

La volonté architecturale est d'assurer une cohérence au nouveau quartier, notamment par un choix de matériaux en nombre limité et aux usages appropriés. Le rez-de-chaussée est traité en soubassement de briques foncées : il accompagne l'ensemble des bâtiments et assure la cohésion du projet. Ce socle est ponctué d'éléments en bois qui servent de marquage pour les lieux de convivialité tels que les entrées des immeubles, les locaux vélos,...

Au-delà de ce socle, chacun des cinq bâtiments développe une identité propre, de par son implantation, son orientation et la répartition du programme.



DDS+ (en collaboration avec **Atlante**)

251/7, Av. Louise, 1050 Bruxelles

tél +32 (0)2 340 32 32

www.dds.plus

Collaborateur

ATELIER EOLE Paysagistes

Maître d'ouvrage

Kairos (BAM)

Entreprise générale

BAM Contractors

Photographies

© Marie-Noëlle Dailly

Pegard Hôtel

Nuit 3 étoiles dans une usine en activité

BSolutions

Réalisation à Andenne (avenue Reine Elisabeth 59)





L'hôtel Pegard★★★ a tout récemment ouvert ses portes à Andenne. Sa particularité ? Il occupe l'aile gauche d'une usine toujours en activité, sur le site de Pegard Productics, une société active dans le domaine de la machine-outil et de l'usinage de précision depuis près d'un siècle. L'aboutissement d'un projet original porté par le bureau d'architecture intégré BSolutions et soutenu par leurs équipes en ingénierie. Un projet qui a requalifié des lieux sans les dénaturer mais en permettant une nouvelle lisibilité de la fonction industrielle du bâtiment d'origine, assez banal.

La société Pegard, connue dans le monde industriel depuis 1937, a fait le pari audacieux de transformer une partie de ses installations en un complexe hôtelier au design industriel. Une occasion unique d'insuffler une nouvelle vie à ces espaces tout en gardant le caractère historique et industriel des lieux.

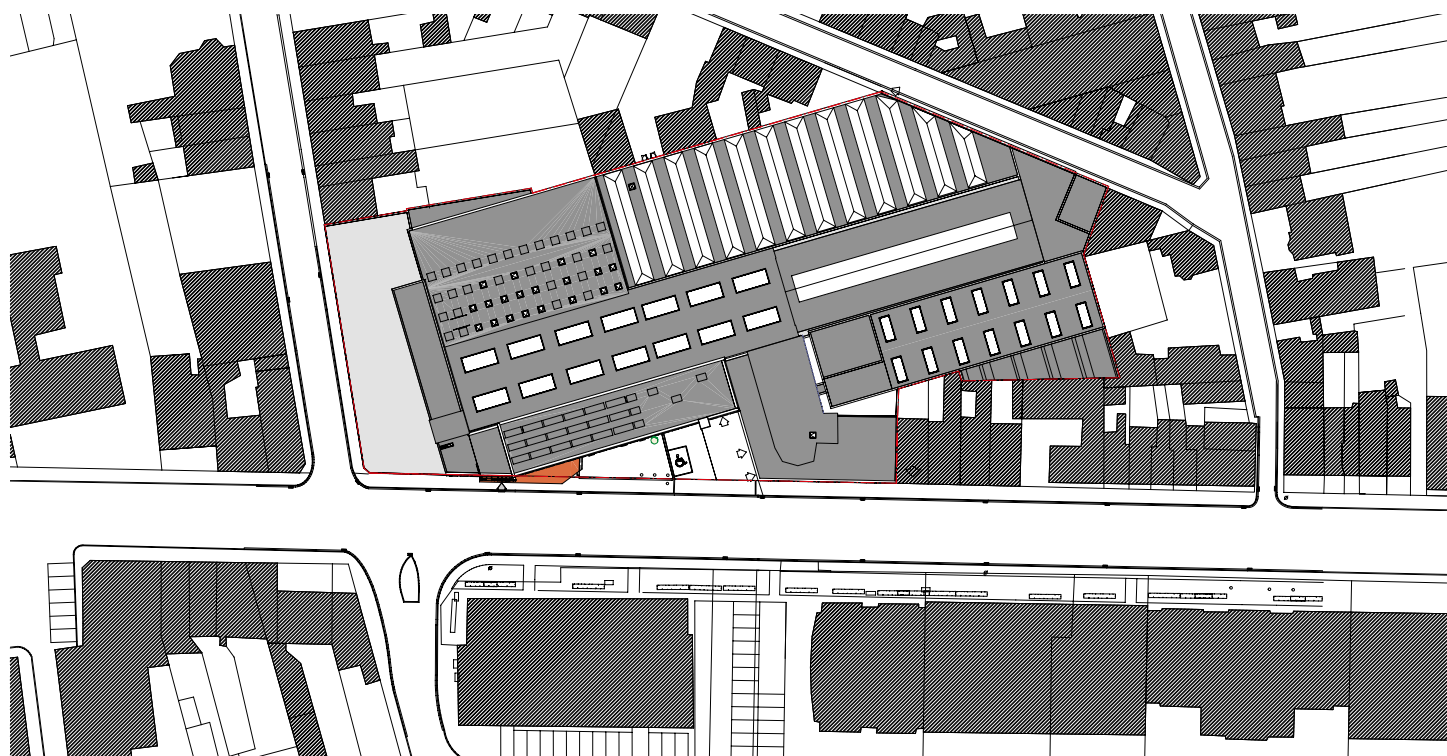
Loin des chaînes hôtelières standardisées et impersonnelles, l'hôtel offre un cadre insolite, à savoir une mixité des espaces entre une usine en service et les services liés à l'accueil des visiteurs au travers d'un business center, de salles de réunions et de chambres.

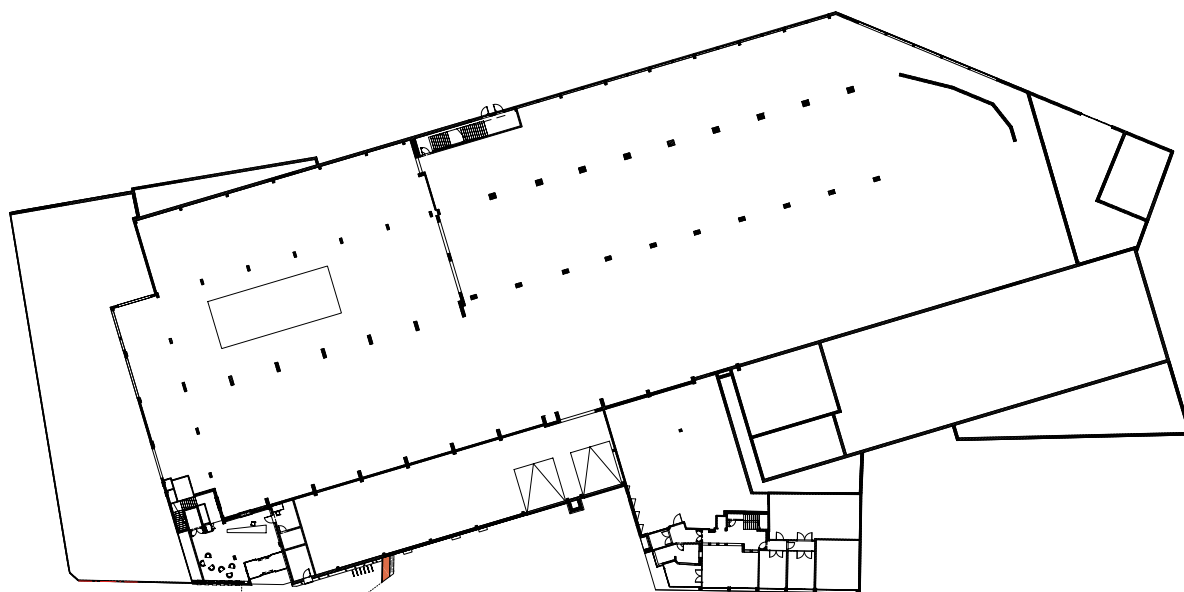
Tout l'enjeu du projet a été de trouver le juste équilibre entre le passé industriel du site et la volonté de proposer aux clients toute l'aisance attendue dans un hôtel 3 étoiles. Une réhabilitation du bâtiment qui s'appuie donc sur la mémoire du lieu où l'on y retrouve des éléments industriels comme des pièces de machines, la brique rouge de l'usine,

un monte-charge encore en fonction, ou encore, une vue imprenable et totalement insonorisée sur l'usine en activité.

Le volet consacré au durable et à l'environnement a lui aussi été minutieusement étudié. La réaffectation des bâtiments existants qui semblait être une des principales contraintes écologiques est in fine devenue la valeur motrice du projet ! Les travaux de rénovation ont permis d'optimiser l'enveloppe du bâtiment par l'isolation des façades et par la pose d'un enduit, améliorant ainsi la performance énergétique du bâtiment d'une part, et une esthétique contemporaine d'autres part.

À cela s'ajoutent les notions de circuit court, le réemploi de matériaux et du mobilier, l'interactivité de l'hôtel avec le centre-ville ou encore la favorisation de produits locaux. Autant d'éléments qui correspondent à l'identité régionale de l'usine, ancrée dans l'histoire d'Andenne depuis près d'un siècle.





Rez-de-chaussée

BSolutions Architectes en collaboration avec **BUR05**

rue Louis Genonceaux 12 – 5032 Isnes (Gembloux)

tél. +32 (0)81 56 01 70

www.bsolutions.be

Maître d'ouvrage

Elais Immo

Bureau d'études

BSolutions Ingénierie

Entreprises

Picard Construct (gros-œuvre)

Energie & Confort (HVAC)

Seppi (électricité)

G LES, MAM, Une chaise sur le toit (mobilier)

Photographies

© Julien Forthomme



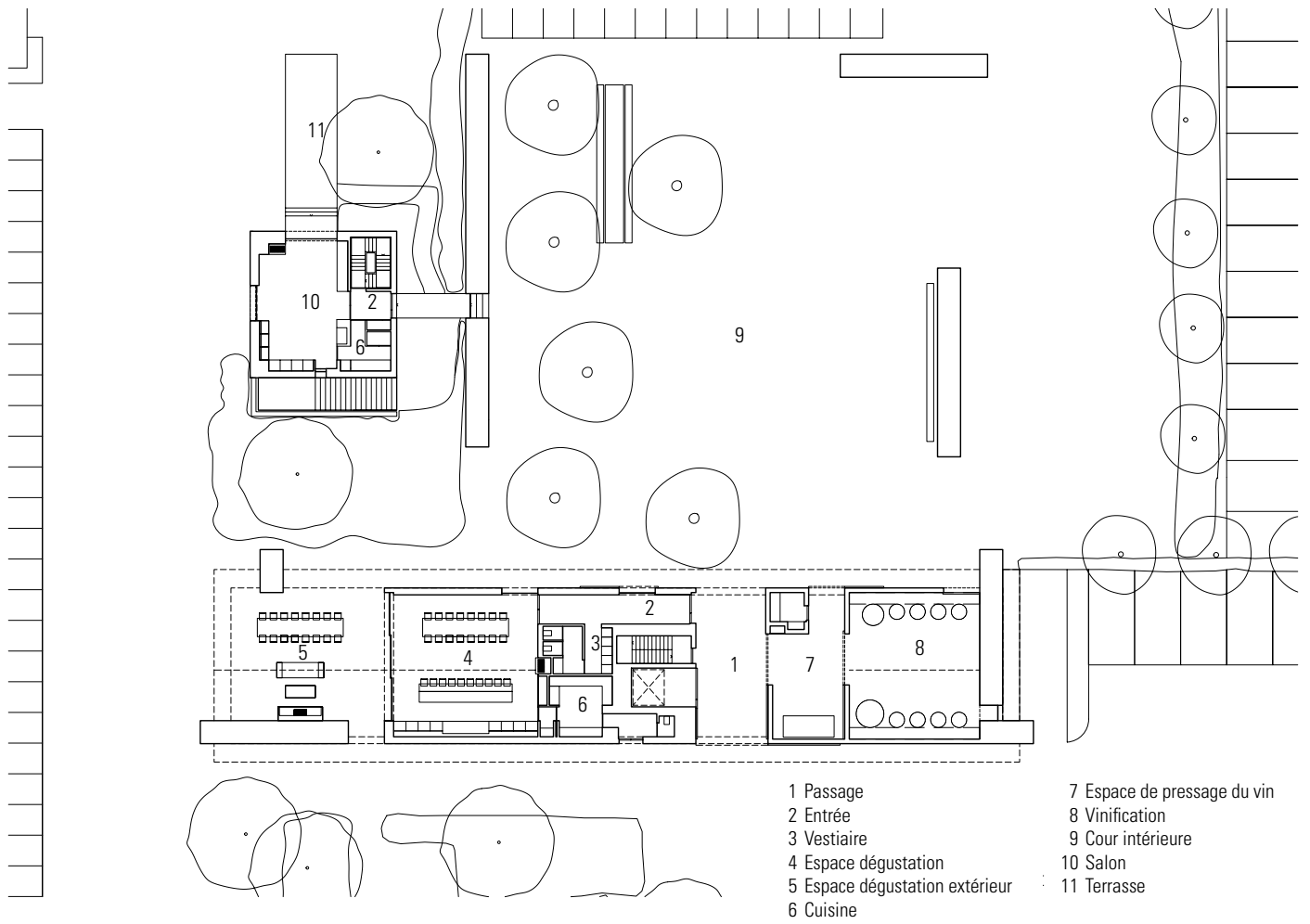
Domaine viticole Valke Vleug

Sobre sensualité

Vincent Van Duysen Architects
Réalisation à Liezele

Sur fond de saules et de peupliers séculaires se dessinent les contours de cette exploitation viticole contemporaine : Valke Vleug. Avec sa forme sobre et ses couleurs sombres, cette ferme viticole de la région de Puurs (province d'Anvers) rend hommage à la typologie de la ferme flamande traditionnelle. Une ancienne ferme, où l'on cultivait autrefois des asperges, a fait place à un nouveau bâtiment plus compact et plus efficient qui s'intègre harmonieusement dans le paysage horizontal et bas. L'architecture s'inscrit dans la tradition des fermes flamandes, archétypale dans sa forme et fonctionnelle dans son cadre.







A l'instar de la ferme traditionnelle avec ses dépendances, le domaine viticole Valke Vleug est constitué d'une grappe de différents volumes. Le bâtiment principal multifonctionnel, les dépendances destinées aux équipements agricoles et la maison d'habitation sont regroupés autour de la cour intérieure, cœur du domaine viticole. D'autre part, le côté ouvert est directement relié à la nature environnante. Il était essentiel de composer une palette de matériaux intemporels mais contemporains et d'utiliser une méthode de travail écologique.

L'élimination des éléments superflus a permis de donner au projet un aspect moderne et épuré. L'utilisation de matériaux purs et tactiles contribue également à l'esthétique raffinée. Le béton de couleur brun-gris constitue la base. On trouve du bois sombre et durable (mélèze d'Europe du Nord) dans les poutres et les charpentes. Celles-ci rappellent donc les structures à chevrons des anciennes granges.

Les couleurs et les matériaux sombres, qui font référence à l'Arte Povera et à Donald Judd, donnent lieu à une avenante stratification qui fait naître une impression chaleureuse de sensualité.

La cour – oasis arborée ouvrant des vues sur tous les coins du domaine et garnie des sculptures en bois minimalistes, qui servent de sièges aux visiteurs et aux viticulteurs – est pavée de pierre de lave. Le domaine viticole se fond ainsi dans le vaste paysage agricole sans aucune limite claire.





Vincent Van Duysen Architects

Lombardenvest 34 – 2000 Anvers
tél. +32 (0)3 205 91 90
vincentvanduysen.com

Architectes ayant travaillé sur le projet

Vincent Van Duysen, Klaas Van Hissenhoven,
Kristof Geldmeyer, Mario Vanwynsberghe

Maître d'ouvrage

Jan Van Lancker

Stabilité

Paridaens Ingenieurs

Techniques spéciales

Enerdo

Photographies

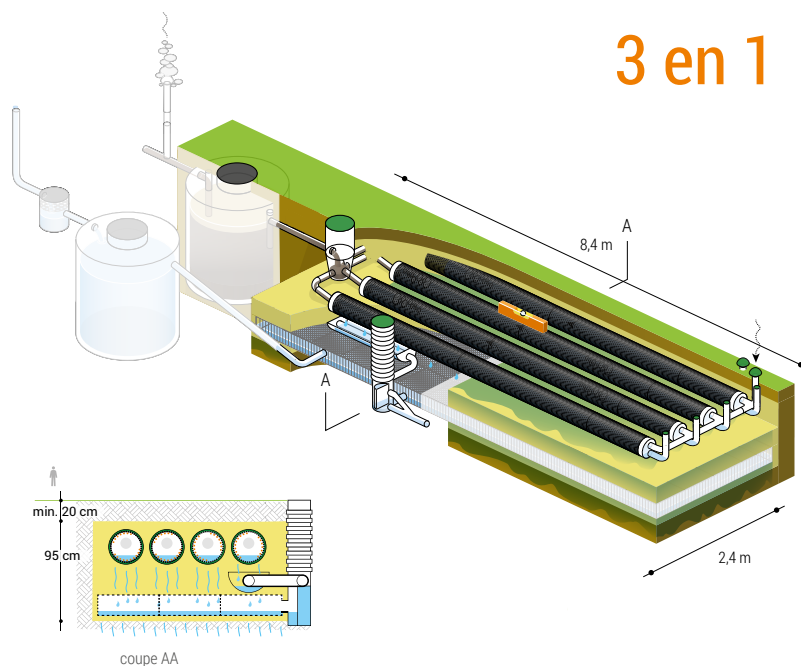
© Koen Van Damme, Piet Albert Goethals



KOMPACT

WATERS SMART SYSTEM

3 en 1



OKOMPACT, le système d'épuration des eaux usées écologique par nature Tamponnement des eaux de pluie inclus

Autonome

- Sans consommation électrique
- Sans mécanisme à entretenir
- Sans remplacement de substrat
- Sans bruit et sans odeur
- Sans colmatage

Conforme CoDT, QZEN, CertIBEau

Présent depuis plus de 30 ans au Canada et agréé SPGE
depuis 12 ans en Belgique (1 500 installations)

1. **EPURER** les eaux usées (ENVIRO-SEPTIC, agréé SPGE)
2. **TAMPONNER** les eaux de pluie
3. **INFILTRER** des eaux claires

Confiez-nous le dimensionnement de vos égouttages
en zone d'épuration autonome et retrouvez du temps
pour créer.

LIMPIDO
WATER-NOVATION

LIMPIDO SRL T +32 (0)86 49 99 40
INFO@LIMPIDO.BE - WWW.LIMPIDO.BE

Retour aux fondamentaux

Open architectes
Réalisation à Bousval

Après avoir vécu au rythme de la capitale, un jeune couple jette son dévolu sur un quartier calme et arboré au cœur du Brabant Wallon. Se déconnecter en se reconnectant à la nature et aux choses simples de la vie, voilà le fil rouge de cette réflexion... une rue étroite et calme, un terrain tout en longueur et en pente douce, de grands arbres en toile de fond, l'habitation vient se déposer simplement en épousant le relief et en s'ouvrant largement vers le bosquet tout proche... pour une connexion optimale avec le jardin et la nature environnante.



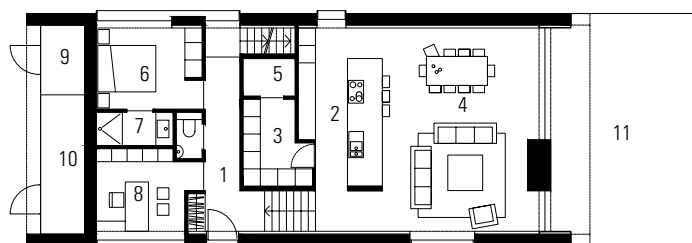


L'objectif de ce projet est de tendre vers un bilan environnemental acceptable, tant au niveau de la construction que pour son fonctionnement. Cet aspect a été envisagé dès les premières réflexions. Une structure bois préfabriquée en atelier insufflée de cellulose (240 mm), le complément de panneaux en fibre de bois (22 mm), les châssis triple vitrage et la toiture végétalisée assurent une enveloppe énergétiquement performante de l'ensemble. Pour le revêtement de façade, un bardage bois d'essence locale (sapin thermo-traité) a été privilégié pour les façades latérales tandis qu'un bardage en fibres-ciment a été retenu pour la façade avant. L'efficacité thermique de l'enveloppe permet de faire l'impasse sur un système de chauffage, seul un poêle à pellets permet d'agrémenter les soirées d'hiver... Pour éviter la surchauffe lors des chaudes journées d'été, les grands arbres et un débord de la toiture garantissent un ombrage suffisant.



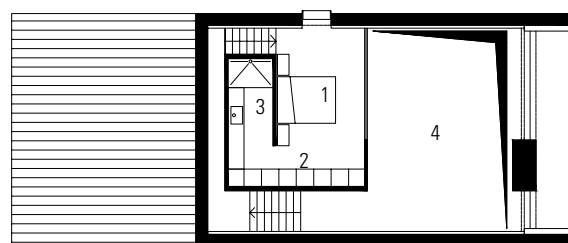
Les espaces ont été organisés de manière à garantir un contact permanent avec le jardin. Le terrain étant relativement étroit, il était compliqué d'orienter toutes les pièces vers le jardin. Le bureau et la chambre d'amis ont été installés à l'avant de la maison, en relation avec la rue, alors que le séjour au plafond très haut, à l'arrière, bénéficie de la vue sur le jardin. Pour atteindre cet objectif, la chambre est placée dans une boîte en verre, en mezzanine, afin de profiter de la perspective vers l'espace vert et des rayons du soleil matinal, tout en étant un peu isolée.

Les aménagements paysagers ont été imaginés par le paysagiste Vincent Gillier et ont été étudiés en même temps que l'architecture. Cela a permis à l'un et l'autre d'orienter son étude, l'une enrichissant l'autre et inversement... Un travail d'équipe qui correspond bien à la méthodologie mise en place par l'atelier.



Rez-de-chaussée

- | | |
|-------------------------|--------------------|
| 1 Hall / wc / vestiaire | 6 Chambre |
| 2 Cuisine | 7 Salle d'eau |
| 3 Arrière-cuisine | 8 Bureau |
| 4 Séjour | 9 Compteurs |
| 5 Technique | 10 Rangement vélos |
| | 11 Terrasse |



Etage

0 5 m N

- | |
|-------------------|
| 1 Chambre |
| 2 Dressing |
| 3 Salle d'eau |
| 4 Vide sur séjour |



Open architectes

rue de la Marbrite 9b – 7090 Ronquières
tél. +32 (0)67 41 16 40
www.openarchitectes.be

Maître d'ouvrage

Particulier

Bureau d'études PEB

Homeco

Entreprises

COPASS (entreprise générale)
Vincent Gillier (conception paysagère)
All concept (menuiserie)

Photographies

© Utku Pekli



En tant qu'architecte, je suis toujours à la recherche de l'équilibre entre la liberté de conception et la circularité. C'est ce que je trouve dans **Rockvent Solid black**.



Rockpanel Woods Caramel

Lorsque je conçois des bâtiments avec des façades ventilées, je recherche toujours les matériaux les plus appropriés. L'isolation de façade Rockvent, en combinaison avec Rockpanel, est mon premier choix. En outre, la circularité et la sécurité incendie permettent d'obtenir un résultat excellent et sûr.

Laine de roche ROCKWOOL : circulaire par nature

Découvrez toutes les possibilités et tous les avantages de Rockvent : fr.rockwool.be/rockvent



Rockit
Rockvent
Rockroof
RockSone
RockFloor
RockText

fine & easy

Avec la tuile **Elfino**, nous mettons les points sur les i.

fine Grâce à son look plat, semblable à celui d'une ardoise, la tuile plate Elfino permet de réaliser des toits très épurés. Ce qui fait de cette tuile fine l'alternative parfaite aux ardoises.

easy Elfino permet une pose rapide et facile grâce à son talon d'accrochage continu en partie supérieure. Et la garantie de 30 ans sur la résistance au gel qu'offre Wienerberger? Elle facilite encore davantage le choix d'un toit Elfino durable et résistant aux UV.

La tuile plate Elfino est disponible en 3 couleurs:
Ardoisé, Gris agate et désormais également Bleu fumé.